



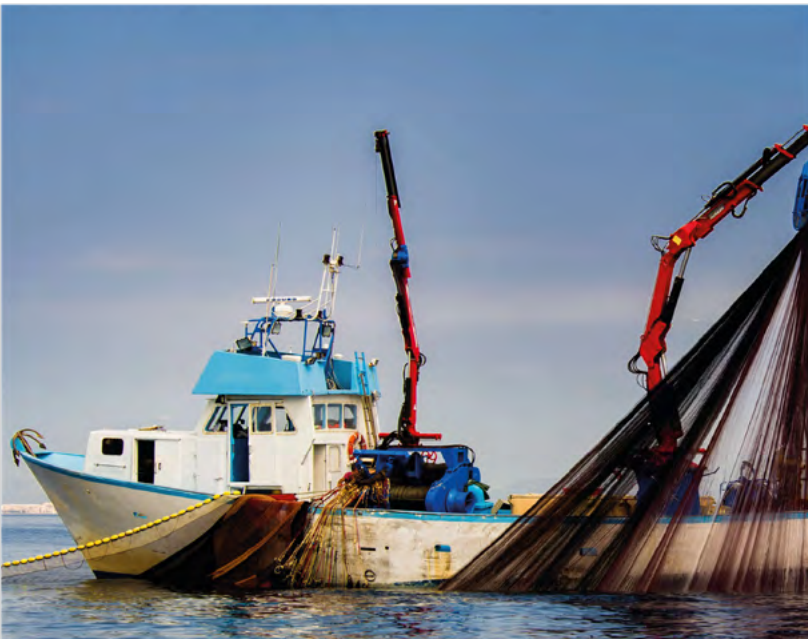
**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'ACTION DE L'ÉTAT EN NORMANDIE



**BILAN
2023
ET
PERSPECTIVES
2024**



Éditorial



Mesdames, Messieurs

Ce rapport d'activité vous est destiné. Il vient rendre compte de la mobilisation des services de l'État en région Normandie au service de notre belle région, de ses habitants et des initiatives qui s'y déploient. Présenté pour la première fois sous cette forme accessible et synthétique, il fédère les thématiques variées et de nombreux réseaux d'acteurs.

Ce livret présente ainsi les grands projets structurants des territoires normands, les actions améliorant le cadre de vie ainsi que les initiatives qui préparent l'avenir tant en matière de transition écologique, de solidarité que d'innovation technologique ou de services aux personnes. Centré sur les thématiques de compétence régionale, il n'aborde pas, ou de manière plus indirecte, les politiques publiques mises en œuvre sous l'autorité des préfets de département (sécurité publique, contrôle de légalité, immigration...), chacun d'entre eux établissant un compte rendu spécifique à ces différents titres.

En 2023, les services de l'État en Normandie se sont particulièrement engagés pour accompagner les acteurs publics et privés dans leurs projets de création d'activités et d'innovation, notamment en matière de transition écologique et énergétique au service de la décarbonation de l'industrie et du développement des énergies renouvelables.

Les équipes se sont également investies dans les politiques d'aménagement du territoire, la lutte contre les inégalités et les situations de pauvreté, pour la valorisation du patrimoine et l'animation culturelle ainsi que dans le soutien aux équipements sportifs. Enfin, l'économie agricole et l'objectif d'une souveraineté alimentaire accrue pour la France ont contribué à mobiliser nos compétences pour conforter l'excellence des filières et l'attractivité des métiers.

Je tiens ici à saluer l'engagement de chaque agent de l'État et de ses opérateurs, en lien avec tous les autres acteurs du développement de la Normandie, tout au long de l'année et vous propose d'en découvrir ci-après les principales illustrations.

Bonne lecture !

Jean-Benoît Albertini
Préfet de la région Normandie
Préfet de la Seine-Maritime

Sommaire

1. Transition écologique	p 6 à 8
2. Développement économique	p 9 à 12
3. Aménagement des territoires	p 13 à 16
4. Solidarités	p 17 à 19
5. Culture	p 20 à 23
6. Énergies	p 24 à 26
7. Agriculture	p 27 à 31
8. Mer et littoral	p 32 à 34
9. Santé	p 35 à 37
10. Ressources humaines	p 38

Transition écologique

UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE POUR UNE RÉGION MOBILISÉE

FAITS MARQUANTS DE 2023

➤ Le lancement de la planification écologique en Normandie

Le 15 décembre 2023, le **ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu** et la **ministre déléguée à la santé, Agnès Firmin-le-Bodo**, ont lancé à Caen la **territorialisation de la planification écologique en Normandie** en mettant en place la « conférence des parties » (COP), régionale. Cette territorialisation a pour objectif de réaliser un diagnostic des émissions régionales de gaz à effet de serre et d'identifier de nouveaux leviers de décarbonation dans les secteurs du transport, de l'agriculture et de l'alimentation, du logement, du bâtiment tertiaire, de l'industrie ou encore de la production d'énergie et de la gestion des déchets. Elle déploiera également la **stratégie régionale de la biodiversité** qui portera la création ou l'extension de nouvelles réserves naturelles nationales, l'identification de nouvelles zones de protection forte, l'amélioration de la gestion des espaces naturels, la volonté de reconnecter le citoyen à la nature, vont constituer des axes de travail majeurs pour les prochaines années.

Plus de 300 acteurs des politiques publiques et de la société civile ont pris part au lancement de la COP et à ses suites, au travers de plusieurs groupes de travail. La COP intermédiaire s'est tenue le 24 avril et a permis de présenter la méthode qui sera poursuivie pour préparer la réunion conclusive de juin prochain, destinée à lancer la stratégie régionale de planification.

Parmi les orientations sectorielles, la **feuille de route régionale transition écologique du système de santé** a pour objectif de **réduire l'empreinte carbone du système de santé**. Parmi les actions mises en place des soutiens financiers ont été débloqués pour **accompagner les établissements et services médico-sociaux pour les personnes âgées et les personnes handicapées à hauteur de 12 M€** afin qu'ils s'engagent dans des actions de transition écologique en commençant par des actions d'optimisation des consommations et des dépenses d'énergie.

Enfin, le 19 décembre 2023, l'État, l'agence régionale de santé de Normandie et la Région Normandie ont

signé le **4^e plan régional santé environnement** pour la période 2023-2028 qui pose des clés pour agir et faire face à l'ensemble de ces enjeux de santé-environnement.

➤ La décarbonation industrielle et la sobriété des process

En avril 2023, l'association **SOCRATE** regroupant **HAROPA** et les trois associations d'industriels de Rouen (**UPSIDE**), Port-Jérôme-sur-Seine (**IN CASE**) et Le Havre (**SYNERZIPLH**) ont été lauréates de l'appel à projets « **ZIBAC – Zones industrielles bas-carbone** » du plan France 2030.

Cette association a pour objectif de réaliser une quarantaine d'études pour un coût total de près de 15 M€ dans le but de tracer des trajectoires de décarbonation industrielle le long de l'axe Seine. Parmi les thématiques abordées: l'efficacité énergétique, la récupération de chaleur fatale, la production et le stockage d'hydrogène décarboné ou encore la capture, le stockage et l'utilisation du carbone (CCUS).

Les industriels engagés dans SOCRATE représentent des émissions de près de 12Mt CO2 équivalent par an, c'est-à-dire près de 38 % des émissions de gaz à effets de serre de la Normandie. L'année 2024 devrait permettre à la gouvernance de la démarche de se mettre en place et de lancer les études, dans l'optique d'avoir une feuille de route claire à la fin 2025.



➤ La rénovation énergétique des logements

Le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) est l'instance de concertation, au niveau régional, de l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le domaine de l'habitat et de l'hébergement. Sous la présidence du préfet de région, ses trois collèges (représentants des collectivités territoriales, des professionnels et de la société civile) ont validé en 2023 :

- ➔ la répartition des agréments de 2886 logements locatifs sociaux sur le territoire normand, ce qui place la région en **2^e position au niveau national** en nombre d'agréments accordés,
- ➔ la répartition des enveloppes permettant le financement de la **rénovation énergétique de 2 560 logements locatifs sociaux**,
- ➔ la répartition de la dotation de l'agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH) entre les territoires avec 45,50 M€ d'aides consommées pour **la réalisation de travaux au bénéfice des propriétaires privés**.

➤ Le soutien aux investissements écologiques: le Fonds vert



Depuis janvier 2023, **le Fonds vert** mis en place par l'État vise à accélérer la transition écologique. Au niveau national, ce sont 2 milliards d'euros qui complètent les crédits alloués annuellement aux territoires par l'État (FNADT, DETR, DSIL et DSID - voir plus loin). En Normandie plus de 100 M€ ont été déployés en soutien à 653 projets dont 57 % des aides ont porté sur la performance énergétique, les réhabilitations énergétiques des bâtiments et la rénovation des éclairages publics.

Ce fonds peut aussi concourir à la prévention des inondations, la prévention des incendies, l'adaptation au recul du trait de côte, la renaturation des villes et des villages, la préservation de la biodiversité, le déploiement des zones à faibles émissions (ZFE-m), le recyclage des friches, le développement du co-voiturage et enfin l'appui à l'ingénierie locale.

PERSPECTIVES 2024

L'État, l'ADEME et la Région Normandie travaillent à une **mise à jour de la feuille de route « économie circulaire » en Normandie**, dans le but de limiter la consommation de matière première et la production de déchets. Cette feuille de route sera présentée lors des Assises de l'économie circulaire prévues en juin 2024. Parmi les thématiques de travail, un axe important sera déployé sur la pollution plastique.

Dans l'optique de contribuer à la décarbonation et en lien avec les travaux de la COP régionale, un **effort particulier sera fait de la part des services de l'État sur les 26 plus gros émetteurs de gaz à effets de serre**, dans le but d'obtenir de chacun de ces sites une feuille de route de décarbonation avec une liste des projets à venir dans le but d'accompagner leur réalisation dans toutes leurs composantes (financement, procédures environnementales, etc.).

À l'été 2024, le Comité régional de l'énergie (CRE) adoptera un avis sur la cartographie des zones d'accélération des énergies au regard des objectifs énergétiques régionaux.

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi dite « APER ») vise à dynamiser la production d'énergies renouvelables sur les territoires. Elle fait de la planification territoriale une priorité et permet un meilleur équilibre territorial dans l'implantation des projets. En effet, la loi réaffirme le rôle crucial des collectivités locales en matière d'aménagement du territoire. Concrètement, elle prévoit que les communes puissent définir, après concertation des habitants, une cartographie des zones d'accélération favorables à l'accueil de projets d'énergies renouvelables. Cette cartographie sera le reflet d'une volonté politique locale.



ZOOM SUR...

La « conférence des parties » (Cop) normande

Pour faire face à l'urgence climatique, la France s'est fixée un objectif très ambitieux : baisser de 55 % nos émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030. Cet objectif impose une accélération sans précédent de nos efforts pour réduire l'empreinte écologique de nos activités et assurer un chemin de développement harmonieux de notre société.

Pour y parvenir, la planification écologique est une méthode globale, permettant d'agir de façon coordonnée avec l'ensemble des Français, des entreprises et des collectivités, afin de relever 5 défis majeurs de la transition écologique :

1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et limiter les effets du changement climatique en doublant la baisse des émissions de gaz à effet de serre pendant le quinquennat, pour atteindre la neutralité carbone en 2050 ;
2. S'adapter aux conséquences inévitables du changement climatique ;
3. Restaurer la biodiversité ;
4. Réduire l'exploitation de nos ressources naturelles à un rythme soutenable ;
5. Réduire toutes les pollutions qui impactent la santé.

C'est au travers de « conférence des parties » (COP) territoriales que seront fixées les trajectoires locales pour atteindre les objectifs, en tenant compte de la spécificité de la Normandie et de chaque territoire qui la compose.

L'État et la Région Normandie ont donc posé un socle commun de politiques régionales, autour du SRADDET et de la Stratégie régionale de la biodiversité. Ils œuvrent de concert depuis plusieurs années pour éclairer, construire collectivement et accompagner l'ensemble des acteurs du territoire normand dans leurs trajectoires de transition. C'est donc sur cette base et sur celle constituée de tous les travaux conduits en lien avec la transition écologique que la Cop normande articule les leviers et que la feuille de route déclinera l'ensemble des actions présentes et à venir, individuelles et collectives afin d'assurer la bonne atteinte des objectifs.

Pour ce faire, la Cop s'appuie sur des groupes de travail thématiques « mieux se déplacer », « mieux se loger », « mieux produire », « mieux se nourrir », « mieux consommer », « mieux préserver » qui auront pour objectif de débattre, d'établir un diagnostic et de construire un plan d'action régional, constitutif de la feuille de route normande à l'horizon 2030.



Développement économique

INNOVATION, FORMATION ET ATTRACTIVITÉ

FAITS MARQUANTS DE 2023

➤ Des territoires innovants

Le 9 novembre 2023, **10 territoires ont été labellisés par l'État et bénéficieront d'un soutien en ingénierie pour développer l'industrie dans les territoires.**

Parmi les 100 entreprises labellisées au titre du **programme ETIncelles**, on retrouve **7 entreprises normandes**: Eldim, Polytechs, Sysnav, Factem, Piercan, Delplast, Filix et Vans Theault. Ce programme, lancé en novembre 2021, propose un accompagnement renforcé aux PME de France dans le but de les transformer en entreprise de taille intermédiaire (ETI).

Parmi les 55 pôles de compétitivité pour la période 2023-2026, trois ont leur siège en Normandie (Nextmove – automobile, Hippolia – filière équine, Pôle TES – numérique et électronique) et trois supplémentaires ont un rayonnement sur la région (Valorial – agroalimentaire, Aquimer – produits de la mer, Cosmetic Valley – cosmétique). les pôles

de compétitivité sont des associations financées par l'État dans le but d'accompagner l'innovation sectorielle de leurs adhérents.

Le 21 septembre 2023 s'est tenu le **SecNumEco (sécurité numérique et économique des entreprises et des laboratoires) à Cherbourg**. Cet événement, associant les services de l'État, l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) et la CCI Ouest Normandie, a rassemblé plus de 150 entreprises pour les sensibiliser sur les thématiques de la sécurité économique: sécurité des bâtiments, sécurité numérique et sécurité juridico-capitalistique.



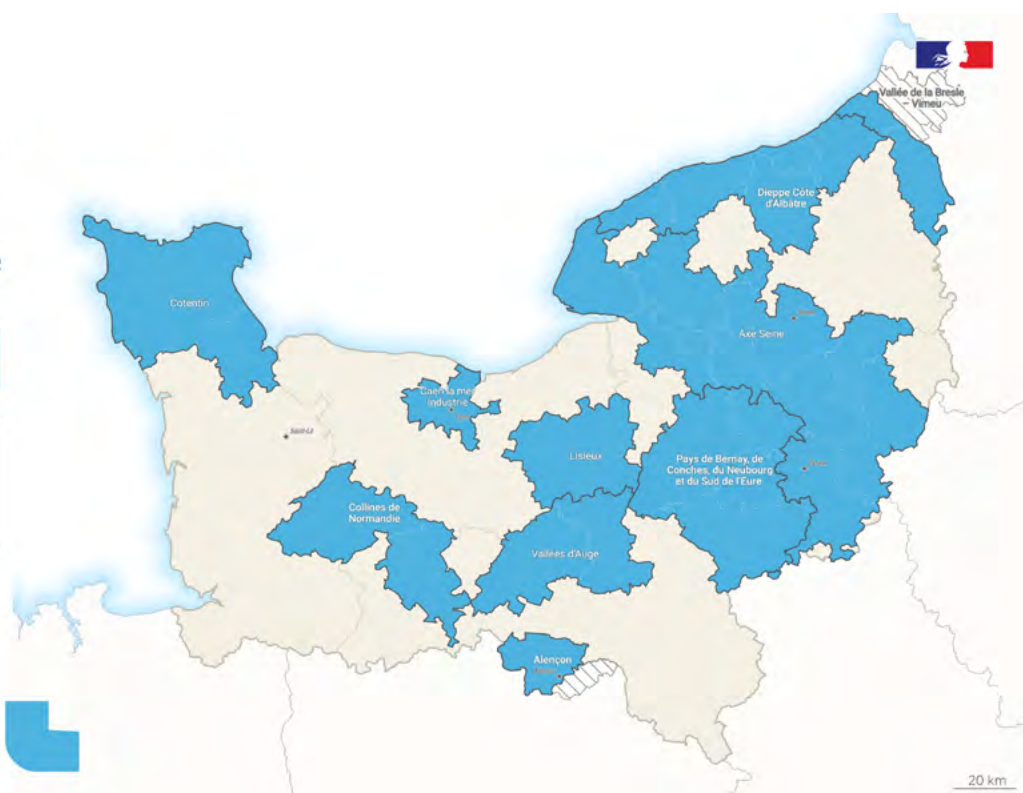
10 territoires d'industrie

À date du 9 novembre 2023

Normandie



Sources : ANCT 2023 ; Fond cartographique IGN Admin Express 2023
Réalisation : Cartographie ANCT - 11/2023



➤ Des porteurs de projets soutenus

En septembre dernier, le préfet de région a signé la **nouvelle Convention d'objectifs et de moyens avec la chambre de commerce et d'industrie de Normandie**. Ce document fixe les grandes priorités d'action de la CCI soutenues par l'État jusqu'en 2027 :

- ➔ Accompagner la transition écologique des entreprises et le développement durable des territoires,
- ➔ Accompagner les entreprises dans leurs transitions numériques, économiques et RH,
- ➔ Anticiper, orienter, former et recruter,
- ➔ Entreprendre et transmettre,
- ➔ Accompagner les entreprises à l'international,
- ➔ Représenter les intérêts des entreprises.

Chaque année, depuis 2017, la préfecture de région lance un **appel à projets DRACCARE** (Développement régional d'actions collectives pour le renouvellement de l'économie) pour financer des démarches collectives d'accompagnement des entreprises. En 2023, **neuf projets ont été soutenus pour un montant total de financement de 923 375 €**. Parmi ces projets, on trouve des projets d'accompagnement à la transition écologique, à la cybersécurité ou encore à la production mutualisée d'énergie renouvelable.

➤ Une organisation en mode « projet »

Afin de **mettre en œuvre les projets de réindustrialisation et de décarbonation des sites portuaires de Haropa**, dans le respect des enjeux environnementaux de ces territoires, Haropa et l'État ont signé une convention de partenariat fin 2023. Cette convention doit permettre de mettre en œuvre efficacement la séquence ERC, « Éviter, Réduire, Compenser », à une échelle globale permettant la réussite des ambitions nationales de réindustrialisation et décarbonation tout en renforçant l'attractivité territoriale de nos territoires portuaires et fluviaux.



Un autre dispositif a été mis en place dans le même but : signé par les 5 préfets du territoire normand le 31 mai 2023 un protocole d'instruction et de conseil

aux porteurs de projets permet de mettre en place un accompagnement ciblé pour les aménagements complexes via un travail interservices piloté par les préfets, notamment pour faciliter le processus d'évaluation environnementale et à la délivrance, dans les meilleures conditions, des autorisations nécessaires à sa mise en œuvre.

➤ Le soutien à la recherche et à l'innovation en Normandie

Parmi les projets phares : **l'inauguration du supercalculateur Austral** le 12 octobre 2023 à Saint-Romain-de-Colbosc. Ce nouveau supercalculateur du centre régional informatique et d'applications numériques de Normandie (Criann), fourni par le constructeur HPE, a été acquis, grâce au cofinancement de l'État français (4,96 millions d'euros), de l'Union européenne dans le cadre des Fonds européens de développement régional (2,532 millions d'euros), et de la Région Normandie (1,249 million d'euros).

Le calcul intensif (HPC), l'intelligence artificielle (IA) et le traitement de données massives (HPDA) est devenu des éléments déterminants pour l'avenir de quasiment tous les secteurs d'activité en France et plus généralement en Europe, pour faire progresser et développer la connaissance, accélérer la transformation numérique et répondre aux enjeux sociétaux et économiques, avec un objectif d'indépendance et de souveraineté de l'Union européenne.

Austral permettra aux chercheurs d'exécuter des modèles plus grands et plus complexes et sera en outre utilisé pour résoudre des problèmes environnementaux actuels, tels que :

- ➔ la conception de nouveaux matériaux pour la capture du CO₂,
- ➔ la simulation de l'utilisation de l'hydrogène dans les processus de combustion,
- ➔ la simulation des écoulements directement liés à la géographie de la Normandie, à ses côtes et à la Seine,
- ➔ la simulation d'événements atmosphériques extrêmes pour mieux quantifier l'impact du réchauffement climatique.

La nouvelle machine dispose également d'un service de visualisation à distance renforcée et de nouveaux environnements interactifs pour faciliter les travaux d'intelligence artificielle.

PERSPECTIVES 2024

- **Appel à manifestation d'intérêt « Sites clés en main France 2030 »** : 7 sites ont été retenus en Normandie, dont 6 en Seine-Maritime. Lancé en novembre 2023, ce dispositif a pour but d'identifier du foncier permettant d'accueillir des implantations industrielles stratégiques et d'accompagner la transformation de ces sites pour faciliter l'implantation des industriels.
- Mise en œuvre des **Contrats d'objectifs de moyens et de performance** (COMP) avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour les trois universités normandes et les deux écoles d'ingénieurs (INSA et ENSICAEN). En résumé, ces contrats d'objectif, de performance et de moyens

apporteront, sous contrôle de performance, un complément de financement fléché sur des priorités stratégiques partagées par le ministère et l'établissement lui-même. Ils renforceront ainsi l'autonomie et la responsabilisation des établissements.

- 2024 verra la **signature de la Convention d'objectifs et de moyens entre l'État et la Chambre des métiers et d'artisanat de Normandie** qui définira les axes stratégiques de la chambre jusqu'en 2027.
- Fonds vert: l'État soutiendra des **projets de réindustrialisation par l'intermédiaire du volet Territoires d'industrie en transition écologique, intégré au Fonds vert, doté de près de 6,60 M€.**

ZOOM SUR...

Le plan France 2030

En 2023, le volet national du plan France 2030 a bénéficié à près de 141 lauréats pour un montant total d'investissement de l'État de 171 M€.

Parmi les entreprises lauréates, on peut citer l'entreprise Lormauto pour son projet d'industrialisation d'une usine de retrofit de vieilles Twingo en véhicules électriques, permettant de réduire de 70 % l'impact carbone de ces véhicules. On peut également citer l'entreprise CSBT Environnement pour son projet d'usine de micronisation de coquilles Saint-Jacques pour produire du carbonate de calcium biosourcé utilisé dans les filières des matériaux de construction et de la chimie.

L'enseignement supérieur et la recherche normands ont également bénéficié du plan. **Les 3 universités normandes ont été lauréates de l'Appel à projet « Excellence sous toutes ses formes (ExcellencES) pour accompagner leur transformation stratégique.**

Les universités normandes ont aussi démontré leur capacité à travailler en équipe, avec le **Pôle universitaire d'innovation (PUI) normand, lauréat du plan France 2030** après la phase expérimentale soutenue depuis 2021. Ce projet permettra aux universités normandes d'accélérer le transfert technologique et l'industrialisation de technologies deeptech.

Enfin, la formation initiale et professionnelle a également été **soutenue par le plan France 2030**, par l'intermédiaire du **projet 3NC – Nouveau Nucléaire, Nouvelles Compétences** – porté par le Conseil régional de Normandie et soutenu à

hauteur de 42 M€. Ce projet a pour ambition de répondre à la demande renouvelée de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur du nucléaire tirée par le chantier de l'EPR2 de Penly.

Lancés en mars 2023, **trois appels à projet du volet régionalisé de France 2030, cofinancé pour moitié par le Conseil régional, ont permis de soutenir d'ores et déjà 32 entreprises et 9 laboratoires de recherche pour près de 17 M€.**

Parmi les lauréats, on peut citer l'entreprise Oncodiag pour son projet de nouveau test sanguin de dépistage précoce et fiable du cancer de la prostate ou le projet CYCLOPE porté par les entreprises Bodycap et Einea pour le développement d'une capsule électronique ingérable dédiée à la détection des anomalies du tube digestif.



La ministre de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher (centre), à Caen pour annoncer le soutien de l'État au projet 3NC au titre du Fonds vert

EN CHIFFRES (source INSEE)

La Normandie

9^e région économique nationale

- 22.9 % de la valeur ajoutée brute consacrée à l'industrie
- 99 milliards d'euros de PIB: représente 4 % de la production nationale de richesse.
- Avec 19 % de la valeur ajoutée régionale dégagée par l'industrie, la Normandie est en proportion la région française la plus industrielle

5^e région pour le PIB par habitant

- 27196 € de PIB/habitant
- part des ménages fiscaux imposés en Normandie 48 % contre 51 % pour la France métropolitaine

6^e région pour le commerce extérieur

74 milliards d'euros pour l'import et l'export (35 % du PIB consacrés à l'export - 2nd rang national)
3554 entreprises exportatrices dont le siège se situe en Normandie.

2^e région française pour la chimie pharmaceutique et la 3^e pour la production de médicaments.

225 800 établissements constituent le réseau normand d'entreprises avec la présence de leaders et grands groupes tels qu'Elle & Vire, Agrial, Danone, Renault, Peugeot-Citroën, Renault Trucks, le groupe Safran, Aptar, EDF, Areva, DCNS, GSK, Sanofi Pasteur ou encore Vuitton.

La région s'illustre dans **l'automobile, le pétrole et ses dérivés, l'aéronautique, les activités navales et nautiques, la pharmacie, l'agroalimentaire, la cosmétique, l'énergie, l'industrie du verre ou encore le transport et la logistique.**



Aménagement des territoires

DES PARTENARIATS DYNAMIQUES À TOUTES LES ÉCHELLES TERRITORIALES

FAITS MARQUANTS DE 2023

➤ **Stratégies partenariales et contractualisation régionales**

Le contrat de plan État Région (CPER) définit les projets d'investissements structurants que l'État et le Conseil Régional, voire d'autres collectivités territoriales ou acteurs privés, s'engagent à mener et à financer conjointement, sur une période de six à sept ans, pour favoriser l'aménagement et le développement des territoires.

Pour la Normandie, la rédaction du Contrat de plan Etat-Région a été finalisée à l'été 2023. Son évaluation environnementale a permis de saisir l'autorité environnementale à l'automne. La signature formelle du contrat suivra la consultation du public à venir.

Le volet mobilité du CPER, d'un montant total de plus de 850 M€, dont 330 M€ apportés par l'État, augure un tournant dans les politiques de transport avec l'accent mis sur les transports collectifs (la part du routier a été réduite à 25 %) et pour la première fois un volet cyclable. Un travail important avec la Région, avec les gestionnaires d'infrastructures routières et ferroviaires et les autres collectivités concernées ont permis d'aboutir fin 2023 à une maquette stabilisée qui sera délibérée puis signée en 2024.

Le contrat de plan interrégional Etat-Région Normandie Île-de-France (CPiER) Vallée de la Seine s'inscrit dans le même agenda et avec les mêmes dynamiques territoriales afin d'envisager un développement de la Seine à l'aune des transitions écologiques avec pour l'État un **investissement de plus de 325 M€ au profit notamment des transports décarbonés**.

CESER: la nouvelle assemblée a été installée le 11 janvier 2024. Le CESER est, auprès du Conseil régional, une assemblée consultative qui concourt par ses avis à l'administration de la région: ses travaux constituent un éclairage et une aide à la décision pour les acteurs du territoire, en premier lieu le Conseil régional. Le mandat de six ans des 130 membres du CESER arrivant à échéance au 31 décembre 2023, le renouvellement de l'assemblée a été engagé dès le printemps 2023, celui-ci nécessitant de nombreuses consultations.

Le CESER s'exprime sur l'ensemble des sujets d'intérêts régionaux (formation, développement économique, transport, culture, santé, environnement...), et privilégie une approche par le développement durable. Il ajoute à ses travaux une vision prospective de la Normandie et s'attache à systématiquement faire le lien entre les préoccupations des citoyens et leur traduction concrète dans l'action publique.



Installation du CESER

➤ **Le maillage territorial pour l'accès aux services**

Au 31 décembre 2023, **184 espaces France Services**, dont 22 antennes et 24 espaces itinérants, sont accessibles au public en Normandie. À ce jour, près de 60 000 accompagnements mensuels d'utilisateurs sont conduits avec un taux de satisfaction moyen des utilisateurs de 93 %.

Le 6 avril 2023 à Caen, l'ensemble des agents France Service ont été réunis dans le cadre **des rencontres régionales France Services**. Cette dernière fut l'occasion de faire réseau à l'échelle régionale mais également de travaux en sous-groupes pour améliorer le fonctionnement du réseau.

L'année 2023 fut également une année de test dans les deux espaces France Service volontaires pour l'installation d'une borne « Point d'accès numérique » (PAN).

En 2024, le champ d'accompagnement des espaces

France Service s'élargit avec la mise en place d'un partenariat avec le réseau France Renov' de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) afin d'accompagner les usagers les plus éloignés du numérique dans leurs démarches administratives.



➤ Le soutien du maillage urbain et rural

Action Cœur de Ville en Normandie: 12 villes moyennes sont engagées dans le programme. Lancé en mars 2018, ce programme répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle moteur de ces villes dans le développement du territoire.

Ces dernières ont pu renouveler leur engagement dans la démarche dans le cadre du déploiement de la seconde phase du programme pour la période 2023-2026 (ACV 2). À cette occasion, les villes ont pu étendre leur périmètre de travail aux gares et aux entrées de ville.

Les nouveaux projets accompagnés dans le cadre d'ACV 2 permettront l'accélération de la transition écologique de façon transversale dans les 5 axes :

- de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat,
- favoriser un développement économique et commercial équilibré,
- développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées,
- aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager,
- constituer un socle de services dans chaque ville.

Les partenaires du programme Banque des Territoires, Action logement et l'ANAH ont pu valider dans le cadre du comité régional des financeurs 11 projets de territoires. Les signatures de ces contrats sont en cours. Au 31 décembre 2023 en Normandie, plus de 1110 € par habitant (contre 1070 €/hab) au niveau national ont été mobilisés pour accompagner les projets portés par les villes Action Cœur de Ville depuis le début du programme.

137 communes normandes ont été retenues dans le cadre du dispositif Villages d'avenir du plan France

Ruralités. Annoncé par la Première Ministre le 15 juin 2023 ce dispositif vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement.

Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Villages d'avenir vient compléter l'appui en ingénierie aux territoires portée par les programmes Action cœur de ville, Petites Villes de demain et Territoires d'industrie. Villages d'avenir ambitionne de faciliter le quotidien des élus développeurs de leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existantes de l'État comme des autres partenaires financiers. Le recrutement de 7 chefs de projet village d'avenir a été lancé à l'automne 2023 pour être opérationnel en début 2024 et accompagner les élus dans la mise en œuvre de leur projet.

Une enveloppe nationale de 12 millions d'euros a été allouée pour la période 2023-2024 afin de soutenir l'installation de commerces multiservices sédentaires ou mobiles en milieu rural. En Normandie 18 projets ont été soutenus pour un montant d'aides de 490 000 € mobilisées pour aider à l'amélioration des locaux ou permettre l'acquisition de mobilier et matériel lié à l'exploitation.

Lancé à la rentrée 2023 par l'ANCT, **le plan de transformation des zones commerciales** vise à accompagner les collectivités dans leur projet de reconquête des entrées de ville et zones commerciales périphériques construites dans les années 1960. Il s'agit d'aider à la reconversion des friches, au réaménagement des espaces en intégrant la nature et en repensant la mobilité au sein de ces zones et à leur accroche au centre-ville. Cinq collectivités normandes ont déposé leurs candidatures.

➤ Le sport

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport instaurée par le Décret n° 2020-1280 du 20 octobre 2020 relatif aux conférences régionales du sport et aux conférences des financeurs du sport, **la conférence des financeurs du sport a été instaurée en Normandie le 2 mai 2023.** Son objectif est de réunir tous les financeurs potentiels, publics comme privés, pour présenter des solutions de financements conformes aux orientations et priorités d'intervention du projet sportif territorial validé lors de la conférence régionale du sport du 3 janvier 2023.

Les équipements sportifs, en chiffres, pour la Normandie, c'est :

- ➔ 1 054 687 € pour 26 équipements de proximité
- ➔ 468 750 € pour 23 projets d'aménagement dans des cours d'école
- ➔ 1 851 563 € pour 7 équipements structurants (centres aquatiques).

➤ Le soutien aux initiatives du monde rural

Le 6^e appel à projets du fonds national des **mobilités actives** a été lancé début 2023. Fin 2023 17 des 27 projets éligibles ont été retenus pour des subventions régionales de 5,28 M€. Le 7^e appel à projets, **doté de 6,60 M€** a été lancé fin 2023 pour poursuivre dans cette dynamique de promotion des infrastructures sécurisées afin de développer l'usage des modes actifs, et notamment le vélo. Depuis 2019 ce sont 15,50 M€ que l'État a apportés aux projets normands.



PERSPECTIVES 2024

➤ La transition écologique et les logements

De la relance à la réussite de la transition écologique, les CRTE 2^e génération : la Normandie compte **63 contrats de réussite pour la transition écologique**, des avenants à ces contrats seront préparés afin de décliner la feuille de route de la territorialisation de la planification écologique en région.

Lancement d'une expérimentation pour diminuer le nombre de logements inoccupés : une étude de l'INSEE sur la vacance des logements en Normandie place la région en première position métropolitaine par rapport à la forte croissance (+ 47 %) entre 2009 et 2020 du nombre de logements vacants et aussi dans le contexte de mise en œuvre du ZAN et de sa déclinaison au sein du SRADDET, la réutilisation du bâti existant constitue un enjeu pour répondre notamment aux besoins en logements.

Aussi, le préfet de région et le Président du conseil régional de Normandie ont engagé une expérimentation appuyée sur le dispositif Zéro logement vacant et complétée par une démarche mobilisant une ingénierie supplémentaire aux services des territoires expérimentateurs.

➤ La culture en ruralité

S'inscrivant le cadre du plan France ruralité, la ministre de la Culture a appelé à une mobilisation générale des acteurs culturels au travers du **« Printemps de la ruralité »**.

Une première concertation régionale s'est tenue le 25 mars 2024 à Falaise, avec la participation de plus de 200 acteurs culturels : artistes, techniciens, agents publics, élus ; l'occasion de mettre en exergue les attentes du monde culturel dans les territoires ruraux : accompagnement technique et financier, respect de la singularité, formation des élus... et les bonnes pratiques (résidences, micro-folies, mise en réseau, contrats de territoire...) et pistes d'amélioration pour le déploiement d'une offre culturelle dense, variée, originale dans toutes les facettes de la ruralité. Les assises nationales en avril 2024 permettront d'établir un plan d'action qui sera décliné au niveau régional.

➤ Les infrastructures



Portés par le contrat plan État Région (CPER) en cours et celui à venir, **trois projets routiers majeurs poursuivent leur chantier en 2024.**

À Rouen, après la préparation des bretelles nord du futur échangeur, les accès sud au pont Flaubert sont rentrés dans la phase décisive avec la création du viaduc qui reliera le pont à la rocade Sud 3, au-dessus de la place centrale et des voies ferroviaires desservant le port. En 2023, les travaux de renforcement du boulevard maritime permettent d'accueillir les poids lourds interdits sur la Sud 3 durant cette phase de travaux, jusqu'à l'ouverture du viaduc prévue fin 2025. 82 M€ dont 41 M€ de l'État sont budgétés dans le prochain CPER.

La **déviatio**n sud-ouest d'**Évreux**, dont les travaux préparatoires ont débuté dès 2014, s'est poursuivie en 2023 avec la réalisation en cours de 4 ouvrages d'art, de 2 giratoires pour la préparation de la 2*2 voies dont la mise en service est prévue à fin 2026. 41 M€ dont 24 M€ de l'État sont budgétés dans le prochain CPER. À **Caen**, les **chantiers sur le boulevard périphérique nord** se poursuivent, et devraient se terminer en 2025 pour la plupart, et ainsi clore une séquence de plusieurs années avec la construction de l'échangeur des pépinières, de la bretelle Hamelin et la création de voies d'entrecroisements pour sécuriser sa partie Nord. L'année 2023 a également été marquée par la fin des travaux de sécurisation du tunnel de la Grand Mare, portés par la direction interdépartementale des routes nord-ouest (DIRNO), avec la création de 7 nouvelles sorties de secours reliant les 2 tubes entre eux.

Moins visibles que les travaux routiers, les **travaux ferroviaires se poursuivent** afin de régénérer les dessertes fines du territoire et de permettre la circulation en toute sécurité des trains de fret comme de voyageurs. Davantage visibles avec la démolition de sa partie Est, les travaux de la tranchée couverte de Rouen se poursuivent afin de renforcer la structure des quais hauts et de continuer de desservir le port de Rouen dont les ambitions de report modal et de

lignes de desserte ferroviaire s'accroissent.

Le **projet de service express régional métropolitain de Rouen** a vu ses études s'accélérer avec la loi dite « SERM » pour la mise en place de services express régionaux votée fin 2023. L'année 2024 permettra d'approfondir les objectifs de ce projet, de préciser sa gouvernance et d'obtenir le label national, dans la perspective d'obtenir ensuite le statut et d'assurer son déploiement progressif.

Enfin, portée par le CPIER, la **Ligne Nouvelle Paris Normandie**, aura vu également en 2023 la relance de la concertation avec les élus, concertation qui s'est élargie au grand public au printemps 2024 afin de définir le meilleur tracé entre Rouen et Barentin dans la perspective de l'enquête publique fin 2026.

➤ Sport

Appel à projets de l'Agence nationale du sport pour sa partie équipements sportifs qui comportera trois volets. Les axes équipements sportifs de proximité et équipements structurants seront reconduits, auxquels il convient de rajouter un volet dédié à l'aménagement de cours d'école actives et sportives. Plus de 3,30 M€ seront disponibles avec un objectif de 56 équipements à soutenir.

ZOOM SUR...

Les soutiens financiers à l'aménagement des territoires pour 2023

Le Fonds national d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) a soutenu :

- ➔ **10 Fabriques de territoire**, à la fois lieu de travail, de formation, d'apprentissage, de création et de culture ont été financées pour un montant de **500 000 €**.
- ➔ **76 postes de chefs de projets** pour les Petites villes de demain (PVD) pour un montant de **775 294 €**.
- ➔ **1 poste de chef de projets Territoire d'Industrie** pour un montant de **80 000 €**
- ➔ **5 postes de Volontariat territorial en administration** pour **100 000 €**.
- ➔ **145 structures France services** offrant une plus grande accessibilité aux services publics pour un montant FNADT de **2,90 M€**.
- ➔ et **10 projets DRACCARE** pour un montant FNADT de **923 375 €**.
- ➔ **7 projets** dans le cadre du **plan Destination France** pour un montant de **257 508 €**.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a soutenu 143 projets pour un niveau de subventions à hauteur de **29 474 141 €** pour un montant des travaux HT de 152 515 710 €.

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), soutien apporté par l'État à l'investissement des conseils départementaux a financé **7 projets** pour un montant total de subvention de **12 M€** représentant environ 59,38 M€ de travaux

Au travers du fonds vert, 653 projets soutenus pour plus de 100 millions d'aides déployés (cf. chapitre transition écologique, p7).



Inauguration d'un restaurant à Saint-Wandrille-Rançon, soutenu au titre de la DSIL, dans le cadre du rayonnement du patrimoine normand

DES ACTIONS EN PROXIMITÉ POUR L'INSERTION ET L'ÉGALITÉ

FAITS MARQUANTS DE 2023

➤ Accueil et hébergements

L'accueil des personnes fuyant l'Ukraine se poursuit en Normandie. Après une arrivée massive d'Ukrainiens dans les semaines suivant le début du conflit au début de l'année 2022, l'année 2023 reste marquée par l'arrivée de ces publics, bénéficiaires de la protection temporaire. En 2023, plus de 1000 places d'hébergement ont continué d'être financées par l'État afin de donner un toit à ces publics qui bénéficient également d'actions d'accompagnement en vue de leur apprentissage de la langue française et de leur insertion dans le logement et dans l'emploi. Dans ce cadre, un volet spécifique a été créé dans l'appel à projets régional dédié à l'intégration : **20 projets ont ainsi pu être financés représentant près de 800 000,00 € de subventions versés à des associations.**

Mise en place du SAS régional dédié à l'accueil et à l'hébergement temporaire de publics en situation de rue en région parisienne : implanté à Rouen, il vise à accueillir toutes les trois semaines 50 personnes orientées par la préfecture de la région Île-de-France. Les personnes accueillies en son sein font l'objet d'une évaluation sociale et administrative avant d'être réorientées dans les départements normands en fonction de leur situation administrative (hébergements dédiés aux demandeurs d'asile et / ou réfugiés, hébergements d'urgence de droit commun).

Le **parc d'hébergement d'urgence généraliste** était composé fin 2023 de près de **5000 places** dont près de la moitié en Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). La mission principale des CHRS est d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle.

Il convient d'ajouter à ces places, celles financées pour **l'hébergement des demandeurs d'asile et réfugiés** en Normandie. Le parc dédié à l'hébergement de ces publics a, au national, doublé sur les 10 dernières années. En Normandie, ce sont ainsi plus de **5700 places** qui sont financées en Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), en Hébergement

d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA), en Centres provisoires d'hébergement (CPH) ou en Centre d'accueil et d'évaluation des situations (CAES).

➤ Accueil et hébergements

L'État en Normandie s'investit dans la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes : ouverture de la première Maison des Femmes normande au sein du CHI d'Elbeuf Louviers Val-de-Reuil (départements du 76 et du 27) proposant un accompagnement global aux personnes victimes de violences, ouverture du site internet « Stop violences conjugales Normandie » en open data.

Création de l'aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales, sous la forme d'un don ou d'un prêt sans intérêt. Il s'agit d'aider ces victimes à quitter rapidement le foyer conjugal pour se mettre à l'abri et prendre un nouveau départ. L'aide est versée par la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou la Mutualité sociale agricole (MSA). Les services de police doivent informer les victimes de cette aide.

PERSPECTIVES 2024

➤ Intégration

Généralisation du programme AGIR (Accompagnement global et individualisé des réfugiés) en Normandie. Ce programme vise à faciliter l'intégration des Bénéficiaires de la protection internationale (BPI) à travers la mise en place d'actions en vue de faire accéder ces publics à un logement et à un travail. Après avoir été déployé en 2022 dans l'Eure et en 2023 dans la Manche, il sera lancé dans le Calvados, l'Orne et la Seine-Maritime en 2024.

Après une année d'opérationnalité pleine dans le département de l'Eure ce sont ainsi plus de 282 réfugiés qui ont été accompagnés grâce au programme AGIR. Parmi ceux-ci, 46 % ont pu accéder à un logement pérenne.

➤ Lutte contre la pauvreté

Dans le cadre de la stratégie de **lutte contre la pauvreté, mise en place de nouveaux contrats locaux** de solidarité qui seront signés à la fin du 1^{er}

trimestre 2024 avec les conseils départementaux et la métropole de Rouen au début 2024, suite aux « CALPAE » - conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi – précédentes. Ils seront assortis d'engagements financiers, à parité entre l'État et les départements, sur une période de 4 ans afin de garantir la pérennité des actions.

Les priorités ont été déclinées dans chaque département au sein de contrats locaux de solidarité sous la forme d'une dizaine d'actions concrètes en faveur des publics défavorisés, selon 3 axes définis au niveau national, et qui sont: la petite enfance, la parentalité et la lutte contre la reproduction des inégalités d'une part, l'accès aux droits et la lutte contre tous les freins périphériques à l'insertion d'autre part, et enfin la transition écologique (précarité alimentaire, énergétique, participation des plus démunis à une transition écologique et solidaire...).

Ces 3 axes sont complémentaires de la stratégie d'insertion professionnelle déployée dans le cadre de la création de France travail au début 2024, et doivent être mis en cohérence avec les dispositifs de la politique de la ville, de la protection de l'enfance, du plan régional de santé...

La mise en œuvre de ces actions fera l'objet d'une attention particulière, avec mesure de leur impact social et évaluation quantitative et qualitative de leur bénéfice, à mi-parcours et en fin d'une période pluriannuelle de 4 ans.

Ces contrats seront suivis de pactes locaux de solidarité, également déployés au niveau départemental, qui seront signés par tous les acteurs pour manifester leur engagement au service de la lutte contre la pauvreté et du maintien de la cohésion sociale à la fin du 1er semestre 2024.

Les grands chantiers 2024 pour les politiques publiques de lutte contre les inégalités hommes/femmes: déclinaison des 4 axes du Plan interministériel de l'égalité entre les femmes et les hommes sur tout le territoire normand, par

- développement des dispositifs « Aller vers » dans tous les départements, notamment ceux les plus défavorisés,
- édition 2024 des chiffres clés « Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes en Normandie »
- et mise en lumière des sportives normandes, durant cette année olympique et paralympique.

EN CHIFFRES (source INSEE)

- Taux de **logements sociaux** en Normandie **20,5 %** contre 17 % en France métropolitaine
- Part des logements sociaux en quartier prioritaire de la ville: 25,4 % en Normandie contre 29,1 % en France métropolitaine
- **Salaire net horaire moyen pour les femmes:** 13,38 € contre 15,76 € pour les hommes
- **Nombre de bénéficiaires du RSA:** Normandie: 83 708 personnes avec une progression de -6,4 % entre 2022 et 2023 contre -6,5 % pour la France métropolitaine
- **6,7 % de taux de chômage:** le taux de chômage en Normandie atteint son plus bas niveau depuis plus de quarante ans dans le prolongement de la tendance observée ces 8 dernières années



ZOOM SUR:

La réforme de France travail

En application de la loi pour le plein-emploi votée le 18 décembre 2023, France Travail prend le relais de Pôle emploi et devient le nouvel opérateur public de l'emploi en France en 2024.

Cette nouvelle entité résulte d'une volonté de coopération entre les différents acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

L'objectif de cette réforme est de conforter et enrichir l'offre de service au bénéfice des demandeurs d'emploi et la relation de coopération avec les entreprises et de cibler encore mieux les demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin par une prise en charge globale des freins à l'emploi, des problèmes sociaux et une réponse adaptée à l'individu.

France Travail s'adresse aux demandeurs d'emploi, aux allocataires du revenu de solidarité active (RSA), aux jeunes inscrits auprès d'une mission locale et aux travailleurs handicapés qui souhaitent un accompagnement.

Les changements se feront progressivement à partir du 1^{er} janvier 2024.

L'ensemble des personnes en recherche d'emploi seront automatiquement inscrites auprès de France Travail, au plus tard en 2025: demandeurs d'emploi relevant aujourd'hui de Pôle emploi, demandeurs du RSA, et le conjoint, concubin ou partenaire pacsé, les jeunes qui demandent un accompagnement auprès des missions locales et les personnes handicapées sollicitant un accompagnement auprès de Cap emploi.

Toutes les personnes inscrites seront orientées vers la structure d'accompagnement la plus adaptée à leur besoin: cela peut être un conseiller France Travail, mais également, selon les situations, les missions locales, le Conseil départemental, Cap emploi, etc.

Chaque personne bénéficiera ensuite d'un diagnostic approfondi réalisé par l'organisme référent.

Des mesures à destination des travailleurs en situation de handicap sont prévues pour améliorer leur accès à l'emploi, en concertation avec Cap emploi: adapter le droit commun, simplifier la coordination des acteurs, renforcer l'engagement des employeurs.

Des dispositions sont aussi prévues concernant

l'accueil du jeune enfant afin que cet aspect ne constitue pas un frein à la reprise d'activité des parents (notamment la mise en place de relais petite enfance par les communes à partir de 2026).

À compter de 2024, la gouvernance du réseau France Travail s'appuiera sur quatre échelons: national, régional, départemental et local. Au niveau national, le comité France Travail regroupera les membres du comité des parties prenantes mobilisées durant la mission de préfiguration. Au niveau régional, le cadre législatif offre deux possibilités: partir du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) qui comprend en son sein le comité régional pour l'emploi ou la création d'un comité régional qui se substituerait au CREFOP. À l'échelon départemental, le comité sera coprésidé par l'État et le président du conseil départemental afin de suivre les politiques d'insertion. Enfin, au niveau « local », se mettront en place des comités locaux pour l'emploi avec une coprésidence entre l'État et collectivités territoriales. La Loi prévoit la mise en place de ces comités territoriaux au 1^{er} juillet 2024.

Depuis le 1^{er} février 2024: www.francetravail.fr



VALORISER LES RICHESSES CULTURELLES ET ARCHITECTURALES DE LA NORMANDIE

FAITS MARQUANTS DE 2023

➤ Le soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant

L'année 2023 a permis de tourner, partiellement, la page de la crise du Covid-19 même si certains stigmates subsistent. En effet, si la plupart des structures culturelles ont retrouvé un rythme de programmation plus classique, cela n'a pas suffi à absorber la diffusion de toutes les créations accompagnées lors de la crise sanitaire. Il est à noter un retour progressif du public dans les salles de spectacles mais avec un comportement plus imprévisible que par le passé.

La mise en œuvre de la réforme des « aides déconcentrées au spectacle vivant » et le renouvellement du soutien aux compagnies régionales: les crédits complémentaires qui ont accompagné la réforme ont permis de **soutenir 3 nouvelles équipes conventionnées à deux ans dans le secteur du Théâtre et des arts associés (La Magouille, El Nucléo et Les Grandes Mares) et 11 ensembles musicaux et chorégraphiques.**



Devant la hausse des coûts énergétiques, **l'État a accordé un soutien financier exceptionnel dans le cadre du dispositif « amortisseur électricité » à huit structures culturelles normandes**, bénéficiant d'un label du ministère de la Culture, les plus fragilisées par la hausse du coût de l'énergie (mars 2023): l'Opéra de Rouen/Normandie (70 000 €), le Théâtre de Caen (70 000 €), la Scène Nationale à Évreux Le Tangram (100 000 €), la Scène Nationale du Havre

Le Volcan (72 000 €), la Scène de Musiques Actuelles du Normandy à Saint-Lô (13 500 €), le Cargö à Caen (22 000 €), le Centre Dramatique national de Caen (15 000 €) et le Cirque théâtre d'Elbeuf (9 000 €).

30 artistes ont été soutenus en 2023 au titre des aides individuelles, effort de l'État unanimement salué.

Côté musique, l'État, le centre national de la musique, la région Normandie, les départements de l'Eure, de la Manche, de la Seine-Maritime, les villes de Caen, du Havre, et la métropole de Rouen ont renouvelé leur engagement dans la **signature d'un contrat de filière pour un montant de 435 000,00 €, pour la période 2023-2026**, destiné à contribuer au développement de la filière et de mettre en œuvre des politiques communes. Ce mécanisme s'appuie sur l'association NORMA (Normandie Musiques actuelles) qui diffuse les appels à projets (trois en décembre 2023).

Pour le secteur du livre et de la lecture, l'année 2023 marque une **reprise des projets de lecture publique** et se traduit par une consommation complète des crédits de dotation globale de décentralisation (**DGD: 3 224 733 €**). Le déploiement des dispositifs orientés vers la petite enfance a recouvert un montant de 19 3969 €. À noter, la subvention de fonctionnement de l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine a crû de 10 % en 2023 (1820 000 €).

Les journées du spectacle vivant 2023, organisées par la DRAC avec les collectivités territoriales et l'ODIA, ont permis l'accueil et les échanges sur l'actualité de près de 100 compagnies durant vingt jours (théâtre et arts associés, musique et danse). Ces journées ont également réuni deux plénières avec l'ensemble des partenaires institutionnels concernés, au printemps et à l'automne.

➤ Les monuments historiques et le patrimoine monumental

99 opérations de restauration ont été soutenues avec notamment la mobilisation de crédits importants sur **3 opérations significatives: pont Colbert à Dieppe, abbatale de Saint-Ouen de Rouen et château de Gaillon, totalisant 8,84 M€.**

À l'instar de 2022, en substitution du fonds d'aides aux petites communes à faibles ressources, un **protocole d'accord spécifique a été passé avec les cinq départements**, prévoyant, en contrepartie d'une dotation de l'État d'1 M€, de s'assurer le concours des cinq Conseils départementaux avec une participation a minima de 15 % sur cinq ans. Dans ce cadre, **10 opérations** s'inscrivant dans ce dispositif ont pu être engagées.



La DRAC a par ailleurs poursuivi son **soutien pluriannuel** visant à remettre à niveau le parc monumental et traiter les **urgences sanitaires** en menant à bien les travaux d'entretien indispensables : flèche de la cathédrale de Rouen, bas-côtés de Coutances et transept nord de la cathédrale de Bayeux, Arques-la-Bataille, abbaye du Bec-Hellouin et l'église de Sées.

➤ Les musées

Le **musée du Débarquement d'Arromanches** a rouvert en avril et a été inauguré par le Président de la République le 6 juin 2023.

Les travaux de restructuration du **muséum du Havre** ont démarré en juin 2023 (livraison 2025).

Les études de programmation du **Paléospace de Villers-sur-Mer**, des réserves mutualisées des musées de Granville ont été lancées.

➤ Le patrimoine archivistique

Le programme des Archives Départementales de la Manche s'est achevé en 2023. Les Archives Départementales de l'Eure ont lancé l'étude pour de futurs locaux et Le Havre a mis en œuvre son projet d'extension et d'acquisition de rayonnages supplémentaires.

➤ Le patrimoine archéologique

Les opérations pour sauvegarder des sites littoraux menacés par les effets du changement climatique se poursuivent : dans la Manche, les sites préhistoriques du Rozel et de Réthoville, ainsi que le cimetière du haut Moyen-Âge à Gouberville, ont fait l'objet de fouilles.

La dynamique régionale sur le Moyen-Âge se maintient, avec de très intéressants **projets en archéologie du bâti** : l'Abbatiale de Bernay, la Maison Sublime de Rouen, le Château de Caen. Une fouille préventive d'une durée d'un an dans le cadre du remodelage de l'intérieur de ce dernier bénéficie des apports du PCR sur le Château en cours, les deux types d'opérations nourrissant de façon complémentaire la connaissance de ce site majeur.

Enfin, l'archéologie préventive a été dominée par des projets de **renovation urbaine** d'envergure, qui ont permis d'apporter de nouveaux éclairages sur **l'évolution diachronique des villes d'Évreux, de Vernon, de Cherbourg et d'Avranches**.

Dans le cadre du programme collectif de recherche « Patrimoines des vestiges de la Seconde Guerre mondiale en Normandie », le service régional de l'archéologie et la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH) ont collaboré avec des propriétaires privés et publics pour inscrire au titre des Monuments Historiques une **vingtaine de sites représentatifs**, à partir de l'inventaire précis réalisé et selon les objectifs fixés.

➤ La culture et l'éducation

L'année 2023 a été marquée par la signature effective de la **convention régionale en faveur de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC)**.

PERSPECTIVES 2024

➤ Le déploiement du plan « mieux produire, mieux diffuser » pour le spectacle vivant et les arts visuels

L'année 2024 sera consacrée au déploiement du plan **« Mieux produire, mieux diffuser »** (MPMD) pour refonder le système de production et de diffusion actuelle autour des valeurs de coopération, de partage, et de responsabilité écologique et sociétale des institutions culturelles.

Au niveau national, 10 M€ de mesures nouvelles seront ainsi mobilisées en 2024 avec notamment pour objectifs :

De « mieux produire » :

- ➔ parvenir à ce que les productions se bouclent plus aisément avec un nombre de coproducteurs plus engagés et plus réduit ;
- ➔ renforcer la durée et les moyens dédiés à la production, afin que les spectacles créés puissent rencontrer un public dans les meilleures conditions ;
- ➔ permettre aux artistes d'expérimenter, de chercher, d'innover en amont ou en dehors du processus de production ;

→ promouvoir un système de production qui garantit la diversité des contenus, des regards, des approches, de l'expérimental au commercial, de la création la plus innovante au travail sur le répertoire, des artistes émergents aux créateurs et créatrices les plus confirmés

De « mieux diffuser » :

→ assurer des séries plus longues tant sur le lieu de création qu'en tournée, dans une logique de diffusion territoriale plus cohérente ;
 → optimiser les possibilités de diffusion européenne et/ou internationale quand le spectacle s'y prête ;
 → permettre aux productions les mieux accueillies d'être reprises et tournées de nouveau, dans le secteur public mais aussi dans le secteur privé.

Appel à projets régionaux pour des MICRO-FOLIES à destination des collectivités territoriales. Lancé depuis 2017, le programme des Micro-Folies est un dispositif de politique culturelle de proximité innovant, porté par le ministère de la Culture et coordonné par l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV), concepteur et opérateur du déploiement des Micro-Folies sur l'ensemble du territoire national.

Les activités de la Micro-Folie sont destinées à tous les publics (familles, groupes scolaires, associations,

jeunes, etc.) et ont vocation à :

→ Animer le territoire, en créant un nouveau lieu de vie convivial et accessible à tous ;
 → Réduire les inégalités en offrant aux habitants un accès aux œuvres des plus grandes institutions culturelles régionales, nationales et internationales à travers le musée numérique ;
 → Prendre part à un réseau permettant de mutualiser des moyens mais aussi de soutenir les artistes et les associations locales à travers une coopérative artistique ;
 → Valoriser le patrimoine artistique et culturel local sous la forme de collections d'œuvres numérisées des musées, des archives, des scènes d'arts vivants municipales ou départementales.

Le coût de mise en œuvre d'une Micro-Folie est estimé à 38 000 € HT. Dans le cadre du présent appel à projets, **l'État soutiendra à hauteur de 30 000 € les lauréats.**

Les projets sont à déposer jusqu'au 30 septembre 2024. L'objectif est de soutenir la création de 10 nouvelles Micro-Folies en 2024.

Les MICRO-FOLIES en Normandie



ZOOM SUR...

Le plan de gestion de l'UNESCO pour le Mont-Saint-Michel

Inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis 1979, **le Mont-Saint-Michel et sa baie**, qualifiés de « Merveille de l'Occident », reçoit plus de trois millions de visiteurs par an et représente le **deuxième site touristique** le plus fréquenté de France.

Coordonné par le préfet de la région Normandie, le **plan de gestion de l'UNESCO** pour le Mont Saint-Michel doit définir une stratégie « à court, moyen et long terme » pour la protection, restauration et mise en valeur du patrimoine.



EN CHIFFRES (source DRAC)

- **3 sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco**: la baie du Mont-Saint-Michel, de renommée internationale, les fortifications Vauban de Saint-Vaast-la-Hougue et de l'île de Tatihou sur la pointe nord-est du Cotentin et la ville du Havre reconstruite par Auguste Perret suite aux bombardements de la Seconde Guerre mondiale.
- **4300 lieux culturels en Normandie** suite aux occupations celtiques, romaines et des Vikings, à des événements majeurs tels que la guerre de Cent Ans, le Débarquement des Alliés...
- **3000 édifices protégés au titre des monuments historiques**, classés ou inscrits à l'inventaire national dont la cathédrale de Rouen, fleuron de l'architecture gothique.
- **3 monuments nationaux dont l'un des plus visités en France se trouvent sur le territoire normand**: l'abbaye du Mont-Saint-Michel, visitée par près d'1,5 million de visiteurs en 2019, le château de Carrouges, 15900 visites, et l'abbaye du Bec-Hellouin, 5800.
- **100 musées de France** pour environ 2,9 millions de visites.
- **17 maisons des illustres** dont les maisons de Barbey d'Aureville, Maupassant, Flaubert ou Jacques Prévert.
- **40 parcs et jardins labellisés jardins remarquables** dont la maison et les jardins de Claude Monet, à Giverny, (27).
- **700 équipements et lieux de lecture publique**, présents dans les aires urbaines comme dans les zones rurales très peu denses.

- **un peu plus de 100 cinémas, près de 300 écrans et 60000 fauteuils**. Près de la moitié sont situés dans des zones de densité intermédiaire, un cinéma sur cinq est implanté dans une aire urbaine densément peuplée et un peu plus d'un tiers (35 %) le sont dans des zones peu denses. Dans ces zones rurales, la part des cinémas classés Art et essai est plus importante que dans les zones densément peuplées.



LA NORMANDIE AU RENDEZ-VOUS DE L'AVENIR

FAITS MARQUANTS DE 2023

➤ Stratégie, concertation et projets

Installé le 6 décembre 2023 en Normandie, le comité régional de l'énergie (CRE) a été conçu comme un lieu de concertation.

La loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 prévoit, dans chaque région située sur le territoire métropolitain continental, un comité régional de l'énergie (CRE). Le CRE est coprésidé par le Président du conseil régional et le Préfet de région.

Tous les acteurs locaux autour de la production de l'énergie sont parties prenantes dans ce comité qui constitue également un outil de facilitation et d'échanges pour la réalisation des projets de production d'énergies décarbonées dans le respect des grands principes de l'aménagement durable des territoires. Le comité est chargé de faire une proposition d'objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables. Il suit également la mise en œuvre des objectifs de développement des énergies renouvelables et de récupération du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).



Construction de nouvelles infrastructures de transport d'électricité. Les lignes 400 kV d'une part entre Penly et le poste de transformation près d'Amiens dans la Somme, et d'autre part entre les zones portuaires de Port-Jérôme-sur-Seine et du Havre et le poste de Transformation de Rougemontiers dans l'Eure ont vu leur concertation préalable se dérouler fin 2023. Les fuseaux de moindre impact ont été identifiés au terme de ces concertations.

Le 26 septembre 2023, s'est tenue la deuxième

édition des **Rencontres de l'excellence nucléaire en Normandie (RENNO)**. 600 personnes étaient réunies à Dieppe pour une matinée d'échanges consacrés aux enjeux de la filière nucléaire en termes d'emplois et de développement des compétences. L'après-midi un Village des métiers et des formations du nucléaire a accueilli de nombreux scolaires et des demandeurs d'emploi. En parallèle, des rencontres d'affaires se sont tenues entre entreprises de la filière.



Éolien off shore: le 27 mars 2023, la ministre de la Transition énergétique a annoncé l'attribution du projet de parc éolien en mer situé au large de la Normandie (Centre Manche 1 / AO4) à Éoliennes en Mer Manche Normandie (EMMN), société de projet d'EDF Renouvelables et de Maple Power. Le tarif proposé est très compétitif et démontre une fois de plus la maturité de la filière de l'éolien en mer posé en Normandie. D'une puissance de 1 GW, la production de ce parc représentera la consommation électrique d'environ 800 000 foyers. Sa mise en service est attendue en 2031. La façade Manche Est - Mer du Nord, recouvrant les régions Normandie et Hauts-de-France (qui compte un projet de parc éolien au large de Dunkerque) est à ce stade la plus développée du littoral français en termes d'éolien offshore, avec déjà 4,5 GW programmés pour six parcs en construction ou en développement.

Lancé le 20 novembre 2023, le débat public mutualisé «La Mer en débat» doit permettre l'identification de nouvelles zones propices au développement de l'éolien en mer, alors que le président de la République a annoncé en février 2022 l'installation de près de 45 GW d'éolien en mer au large des côtes françaises. Ainsi, à l'horizon 2033, 7 à 11 GW pourraient être déployés sur la façade Manche Est - Mer du Nord et entre 12 et 15,5 GW en 2050.

PERSPECTIVES 2024

➤ Construction d'un nouvel EPR 2 à Penly

Déploiement du nucléaire: le chantier de construction de la paire de réacteurs EPR2 va se dérouler en 4 phases: les travaux préparatoires, la construction du génie civil (îlot nucléaire), le montage électromécanique des équipements à l'intérieur des bâtiments, les épreuves hydrauliques et essais de démarrage des circuits et équipements.

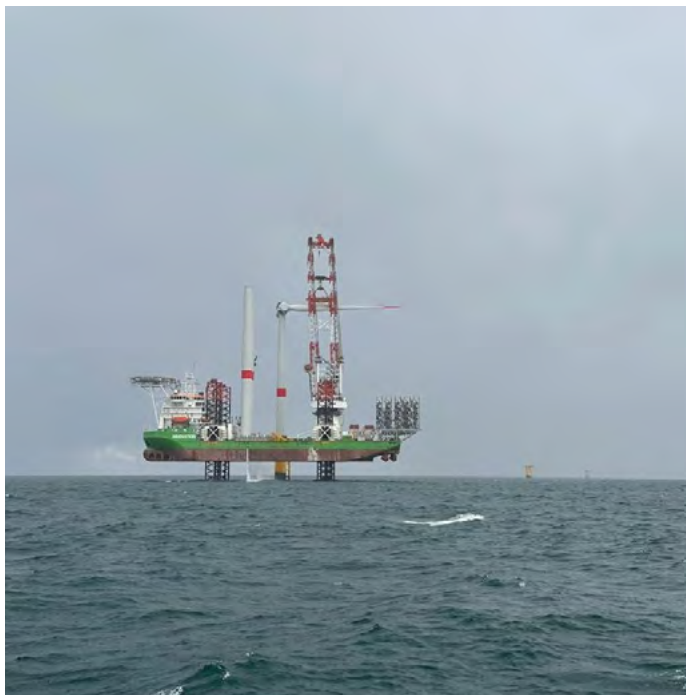
La première phase est liée à l'obtention d'un décret d'autorisation environnementale (DDAE) et à un décret autorisant la concession d'utilisation du domaine public maritime (CUPDM).

➤ Biomasse

Méthanisation agricole: 200 unités en fonctionnement. La méthanisation contribue à la fois à la sécurisation des approvisionnements énergétiques de la région et à la diversification des sources de revenu des exploitations agricoles.

Dans le cadre du **plan Méth@Normandie**, principal outil de structuration de la filière avec le soutien de la Région, les services de l'État ont engagé une réflexion pour **améliorer le dispositif de contrôle des intrants**, en concertation étroite avec Biomasse Normandie et la Chambre régionale d'agriculture de Normandie (CRAN). Des actions complémentaires seront également à l'étude en 2024 afin de s'assurer de l'effectivité des obligations déclaratives incombant aux exploitants.

➤ Éolien en mer



Inauguration du parc éolien en mer de Fécamp le 16 mai 2024 par le ministre de l'Industrie et de l'Énergie, Roland Lescure: attribué dans le cadre

du premier appel d'offres de 2011, le parc éolien en mer de Fécamp, porté par la société « Éolienne Offshore des Hautes Falaises » (EOHF), est constitué de 71 éoliennes et produira l'équivalent de la consommation domestique en électricité de plus de 770 000 personnes.

EN CHIFFRES (sources: ORECAN)

- ➔ **1^{re} région énergétique française** en termes d'emplois (36 000 emplois salariés, soit 3 % des emplois salariés du secteur privé de la région, au sein de 1 400 établissements) et de production de richesses
- ➔ **90 % de la production d'énergie est décarbonée** en Normandie
- ➔ grand fournisseur d'énergie nucléaire et renouvelable, elle représente 17 % des capacités nucléaires nationales et 11 % de la production d'électricité française
- ➔ 1^{er} potentiel pour les énergies marines renouvelables
- ➔ **+ de 400 éoliennes terrestres** pour une puissance cumulée de près de 1 GW, soit l'équivalent théorique de la consommation annuelle en électricité de 400 000 foyers
- ➔ **5 % de l'énergie éolienne installée en France provient de Normandie**
- ➔ **92 000 m² de surface de panneaux solaires thermiques** en Normandie, qui ont permis de produire 32,5 GWh d'énergie renouvelable en 2022. La production a augmenté de 5 % en un an, de même que la surface installée. Le nombre d'installation a lui progressé de 7 %
- ➔ **1 968 400 m² de panneaux solaires photovoltaïques** installés sur le territoire. La puissance installée atteint **259 MW** en 2022 pour une production de 269 GWh. **Zoom sur les 3 plus grandes installations normandes de parcs photovoltaïques:** le parc photovoltaïque de Terres Neuves 1 (2019) et son extension Terres Neuves 2 (2021) à Saint-Étienne-sous-Bailleul (27) avec une puissance installée qui atteint 25 MWc (13,2 MWc + 11,3 MWc) et le site de Renault Sandouville avec 9 MWc installés
- ➔ **2,4 % des besoins** de consommation de la région en 2023 couverts par la production solaire
- ➔ La production solaire a couvert 1,2 % des besoins de consommation de la région en 2023
- ➔ **169 installations** de production de biogaz, soit une progression de 16 % en 1 an (2021-2022)
- ➔ La filière bois-énergie est la filière principale de production d'énergies renouvelables en Normandie: 51 % de la production globale d'énergies renouvelables
- ➔ La Normandie représente **45 % de la demande nationale en hydrogène**

ZOOM SUR...

L'accélération de la décarbonation des énergies en Normandie avec la construction d'un nouvel EPR 2 à Penly

Le projet de construction d'une paire de réacteurs EPR2 à Penly s'inscrit dans le programme de relance du nucléaire annoncé par le Président de la République en février 2022 à Belfort.

Il est le premier site retenu pour le lancement du programme de 6 nouveaux réacteurs de technologie EPR2 en France.

L'EPR2 est un réacteur de génération 3, en évolution par rapport à l'EPR, tout en conservant ses atouts, en premier lieu son haut niveau de sûreté. Conçu pour être exploité au moins 60 ans, il intègre dès sa conception, les conséquences du réchauffement climatique. Sa puissance électrique, de l'ordre de 1670 MWe, permet à une paire de réacteurs EPR2 de produire l'équivalent de la consommation électrique actuelle de la région Normandie.

Après un débat public qui s'est tenu sur le projet de 1^{re} paire EPR2 à Penly et le programme industriel des 3 paires EPR2 du 27 octobre 2022 au 27 février 2023 sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public, et le dépôt de toutes demandes d'autorisations, le projet de construction des 2 premiers EPR2 à Penly va débuter en 2024, pour la partie travaux préparatoires, pour une mise en service des deux réacteurs EPR2 de Penly à horizon 2035-2037.

Il s'agira d'un chantier exemplaire de très grande ampleur, par les moyens engagés et la densité

des activités, le nombre d'hommes et de femmes engagés dans cette aventure industrielle.

La construction de deux réacteurs EPR2 à Penly mobilisera entre 8000 et 10000 salariés au pic d'activité et plusieurs milliers en moyenne sur toute la durée du chantier. Ce sont plus de 100 métiers différents à la pointe des technologies qui seront amenés à travailler sur ce projet (génie civil, métallurgie, logisticiens, essayeur, génie des cycles nucléaires...).

Au niveau national, ce programme repose sur une mobilisation de la filière nucléaire française pour assurer les compétences nécessaires dans les années à venir notamment au travers du travail mené par l'Université des métiers du nucléaire et du Gif. Ce programme de trois paires d'EPR2 mobiliserait en effet jusqu'à plus de 30000 emplois par an au niveau national pendant la phase de construction, et plus de 10000 pendant la phase d'exploitation.

En juin 2023, un coordonnateur Grand Chantier a été nommé par le préfet de Seine-Maritime pour accompagner la démarche d'insertion du projet dans son territoire. Ce dispositif, qui concerne toutes les grandes opérations d'aménagement, offre un espace de concertation essentiel entre toutes les parties prenantes dont les collectivités locales, les services de l'État et ses opérateurs, la maîtrise d'ouvrage, les acteurs économiques, les entreprises intervenantes et les organisations représentatives du personnel. L'objectif du Grand Chantier est d'accompagner le territoire pour la réalisation des aménagements annexes nécessaires au chantier, préparer l'accueil des salariés dans les meilleures conditions, favoriser le recours à la main-d'œuvre locale et organiser l'après-chantier.



CONFORTER DURABLEMENT LES FILIÈRES, ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS

FAITS MARQUANTS DE 2023

➤ Salon international de l'agriculture

Édition 2023 du SIA : annonce de la Première ministre que le Gouvernement mettrait en place un **plan global sur l'eau** au mois de mars. Le stand normand a accueilli un public toujours aussi désireux d'apprécier la qualité des produits normands et de découvrir des projets de développement notamment avec la filière lin et chanvre.

Mise à l'honneur d'agricultrices et d'agriculteurs qui portent des projets ambitieux et concourant à la transition agroécologique au travers des Trophées de l'agroécologie : pour la section « Prix de l'enseignement agricole », attribution d'une mention au **lycée agricole du Pays de Bray du Natura Pôles de Seine-Maritime**. Le projet a été conduit par les élèves de la classe de première « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant ».



Suite en région du salon de l'agriculture: 23 juin, cérémonie de remise des diplômes du concours général de l'agriculture 2023, invitation par le Préfet et le président de la chambre régionale d'agriculture de Normandie des lauréats des différents concours organisés lors du Salon international de l'agriculture 2023 :

- ➔ Concours des Éleveurs et Producteurs (35 éleveurs toutes espèces, primés)
- ➔ Prix d'Excellence normands (3 Normands primés)
- ➔ Trophée de l'Agro-Ecologie - prix spécial l'enseignement agricole (lycée agricole de Bray primé)

- ➔ Trophée international de l'enseignement agricole catégorie vaches laitières (Lycée Giel Don Bosco, Lycée du Robillard et lycée de Coutances respectivement 1re, 2e et 3e places)
- ➔ Concours des races ovines (lycée agricole d'Yvetot)
- ➔ Remise de diplôme au lycée agricole d'Yvetot (3e place Agnelles race mouton vendéen)
- ➔ Concours du meilleur jeune berger de France

➤ Mobilisation pour l'économie agricole et l'équilibre durable des territoires

Première année de la programmation PAC 2023-2027 et de la mise en œuvre des nouvelles mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC): 285 agriculteurs ont déposé une demande conversion à l'agriculture biologique, pour un montant d'un peu plus de 5 M€. 2365 agriculteurs ont souscrit des MAEC en 2023 et 4005 mesures pour un montant total des aides sur 5 ans de 81132 €.

La réglementation « nitrate » de 1991 est soumise à une révision quadriennale pour ajuster les mesures de protection de la ressource en eau contre les pollutions diffuses par les nitrates d'origine agricole, en fonction de l'évolution de l'état des lieux :

- ➔ révision du programme d'action national (PAN): 31 janvier 2023
- ➔ validation du programme d'actions (PAR) « nitrate » le 19/12/2023: l'évolution majeure concerne l'extension des zones d'action renforcées (ZAR) dans lesquelles la concentration en nitrates est proche ou dépasse les seuils réglementaires.

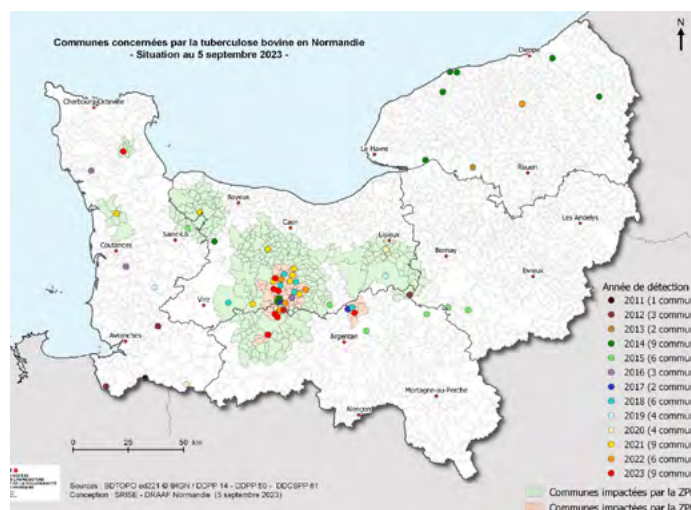
➤ La production des grandes cultures perturbée par les pluies, des productions animales plus ou moins stabilisées

Les pluies de printemps et d'été ont pénalisé la levée des lins textiles, gêné la récolte de blé tendre et colza mais ont favorisé le maïs et les prairies. Les pluies automnales ont perturbé l'arrachage des betteraves industrielles et affecté les légumes de plein champ. Les prix des productions végétales se sont repliés (céréales, oléagineux) ou se sont affermis (betteraves, lin). Avec 3,81 milliards de litres en 2023, **la production laitière est restée stable** malgré la baisse des effectifs du troupeau laitier (-2 %). Les prix des productions

animales ont été fermes. Avec la baisse structurelle du troupeau bovin, la **production d'animaux pour l'abattage s'est réduite contribuant à maintenir des prix élevés**. Ceux-ci ont cessé de progresser en cours d'année, voire ont fléchi pour les vaches laitières de réforme. Le cours du porc a progressé de 20 % entre 2022 et 2023 en lien avec l'érosion du cheptel porcin : il a reculé en fin d'année 2023 face à une demande intérieure peu dynamique et des exportations en retrait.

➤ Résurgence de la tuberculose dans les exploitations bovines

Pour la campagne 2022-2023, environ 3 000 exploitations bovines et près de 200 000 bovins ont été dépistés. 8 nouveaux cas de tuberculose ont été identifiés (3 dans le Calvados et 5 dans l'Orne), gérés par l'abattage des animaux et par la mise en place de mesures de biosécurité. Au total, 64 foyers de tuberculose à *Mycobacterium bovis* ont été détectés dans les cheptels bovins depuis 2011. Ces cas de tuberculose se concentrent essentiellement dans une zone à cheval entre le Calvados et l'Orne, où une prophylaxie renforcée annuelle des bovins de plus de 2 ans a été mise en place par intradermotuberculation.



Mise en place d'une surveillance de la faune sauvage : des autopsies ont été pratiquées sur les blaireaux retrouvés morts sur les axes routiers ou par sérologie sur les sangliers tués lors d'action de chasse. Cette surveillance a ainsi permis la détection de 10 blaireaux positifs à la maladie depuis 2016 et de 3 sangliers.

➤ Surveillance des forêts

Une situation préoccupante pour les forêts :

- ➔ affaiblissement marqué des arbres suite aux déficits hydriques successifs, et des dépérissements à causes multiples favorisant l'action de pathogènes et de ravageurs.
- ➔ progression constante de l'encre du châtaignier favorisée par un climat hivernal plus doux
- ➔ détection de la cécidomyie du Douglas sur

l'ensemble de la Seine-Maritime et un front de progression établi au nord de l'Eure.

- ➔ passage localisé de la tempête Ciaran notamment dans la Manche

Approbation du schéma régional de gestion sylvicole SRGS le 4 novembre 2023 : ce document est élaboré par la délégation régionale du Centre national de la propriété forestière (CNPF). Il constitue le principal cadre à l'approbation des documents de gestion durable des forêts privées par le conseil du centre régional de la propriété forestière (CRPF). Il prend notamment en compte des dispositions de la loi incendie en forêts.

➤ Contrôles sanitaires

En Normandie, **3 500 contrôles** ont été effectués **dans les établissements de remise directe (restaurants, grandes et moyennes surfaces...)**, ainsi que la surveillance de l'effectivité des retraits et rappels suite à une alerte sanitaire. Par ailleurs, **800 prélèvements** concernant les plans nationaux de surveillance et de contrôle, ont été réalisés.



PERSPECTIVES 2024

➤ Restauration responsable

Poursuite des efforts pour la mise en œuvre de la loi EGALIM : développement de l'approvisionnement en produits durables et de qualité dans la restauration collective pour répondre à l'obligation « d'au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % de produits bio dans les repas servis » et depuis le 1er janvier 2024 « au moins 60 % de produits durables et de qualité en ce qui concerne les familles de produits « viandes » et « poissons », ce taux est porté à 100 % pour les restaurants collectifs de l'État, et des établissements publics de l'État ». Les gestionnaires des restaurants inter-administratifs de la Région seront formés à utiliser davantage de produits sains, de qualité et durables dans la composition des repas dans le cadre des objectifs d'un service public exemplaire.

➤ Simplification administrative

Organisation de comités départementaux de simplification à l'initiative des préfets. Plus de 120 propositions de simplification émanant des différentes obédiences syndicales agricoles et des services de l'État ont été collectées: harmonisation des réglementations conditionnalité/MAEC/nitrates, simplification de la réglementation sur les haies, gestion des pièces transmises aux services de l'État et accès à d'autres organismes, agrométéorologie avec la suppression de dates fixes, simplification des demandes d'aides liées à une crise sanitaire [ex: tuberculose], ...).

La déclinaison régionale de la politique de simplification administrative pour le secteur agricole se traduira par

- ➔ la mise en place d'un référentiel unique des cours d'eau pour proposer une cartographie unique des cours d'eau relevant des dispositifs « zone de non traitement », « bonnes conditions agricoles et environnementales », « police de l'eau »
- ➔ la révision des arrêtés préfectoraux dits « fossés et bétouilles » en vue de cibler davantage les fossés qui interviennent dans le transfert de molécules phytosanitaires dans les masses d'eau
- ➔ l'harmonisation de la gestion des demandes pour destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD)
- ➔ la définition de protocoles de protection des captages d'eau potable
- ➔ la mise en place des dérogations collectives, et non plus individuelles, aux périodes d'épandage des effluents d'élevage dans le cadre du PAR 6 en lien avec les aléas climatiques.
- ➔ l'installation d'un guichet unique pour la gestion des haies (conditionnalité et espèces protégées).
- ➔ la mise en œuvre du chantier pour un contrôle unique. Des chartes de consommation de contrôles sont d'ores et déjà en vigueur.

➤ Des mesures en faveur de l'agroécologie

Doté de 2,9 milliards d'Euros, le volet agricole, agroalimentaire et forestier de France 2030 comporte un ensemble de mesures allant de la recherche au déploiement en faveur de l'agroécologie. Il vise à lever des verrous majeurs parmi lesquels: la réduction de la dépendance aux intrants chimiques, l'adaptation de l'agriculture et de la forêt aux conséquences du changement climatique, la relocalisation des maillons industriels stratégiques, l'amélioration de la qualité nutritionnelle et sanitaire des aliments, ou encore le développement des usages du bois. La réponse à ces défis passe par l'innovation technologique et organi-

sationnelle. La DRAAF de Normandie assurera la diffusion des différents appels à projets et accompagnera les porteurs de projet.

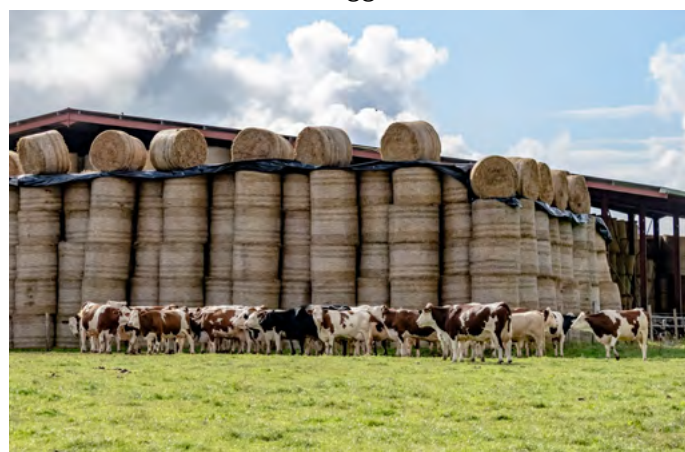
➤ Police sanitaire

L'année 2024 sera l'année de la **mise en œuvre de la police sanitaire unique**: le pilotage unique de la police en charge de la sécurité sanitaire des aliments vise à faciliter la gestion des crises sanitaires. Elle permettra également le renforcement quantitatif et qualitatif des contrôles à travers un dispositif de programmation, une méthodologie et un processus uniformisés des inspections. Enfin, cette mesure répond aux attentes croissantes des consommateurs en matière de sécurité sanitaire de leur alimentation. La mise en œuvre de ces contrôles sera confiée à des délégataires notamment pour le contrôle des établissements de remise directe (restaurants).

➤ Salon international de l'agriculture 2024 (24 février au 3 mars 2024)

145 producteurs normands ont participé, avec 494 produits, au **concours général agricole**, pour montrer l'excellence des produits de la région. **La Normandie obtient 127 médailles 2024 : 39 médailles d'Or, 59 d'argent et 29 de bronze.**

Le préfet de Seine-Maritime, préfet de Normandie et la présidente de la chambre d'agriculture ont **signé une charte d'engagement et de coopération** avec un programme d'actions autour de deux collectivités: une commune rurale et l'agglomération du Havre.



Les lauréats des Trophées de l'agroécologie ont été récompensés lors du salon international de l'agriculture: pour le Grand prix de la démarche collective, mention a été donnée au **GIEE Lait Bio Bas Carbone** qui travaille à améliorer ses prairies et son autonomie alimentaire à partir du calcul de son empreinte carbone; pour le prix de l'innovation, le

l'agrément de son plan simple de gestion pour les forêts de plus de 20 ha pourra également solliciter l'agrément qui porte sur le volet « espèces protégées ». Cette annexe verte apportera une **simplification et une sécurité juridique aux acteurs de la forêt.**

La feuille de route du schéma régional de gestion sylvicole (voir plus haut) vise à créer une « annexe verte » qui porte sur la législation des espèces protégées. Concrètement, un propriétaire demandant

EN CHIFFRES (sources : MASA et INSEE)

- **70 % du territoire de la Normandie consacrés à l'agriculture** (60 % terres arables, 40 % prairies)
- 6,7 % de la surface agricole utile normande dédiée à l'agriculture bio
- L'agriculture et l'activité agro-alimentaire contribuent à 5 % du PIB régional.
- le **2^e bassin laitier français** en termes de volume de lait livré, avec une production de viande bovine fortement liée à la production laitière ;
- **1^{re} région mondiale de production de lin textile** et 64 % de la production française
- des filières importantes : production légumière (fleur du groupe coopératif AGRIAL), les betteraves (8 % de la production française), les produits à base de pommes (cidre et Calvados)
- pôle **Hippolia: seul pôle de compétitivité équin en France**, marque que la filière équine en Normandie est une filière d'excellence.
- La filière équine représente 18 000 emplois dans 675 centres équestres pour 1,3 Mds€ de chiffre d'affaires
- **Rouen, 1^{er} port exportateur de céréales d'Europe de l'Ouest et Le Havre, 1^{er} port de commerce extérieur pour les produits agroalimentaires**
- 850 établissements dans l'agroalimentaire, soit 25 300 emplois sur la région



UN CAPITAL MAJEUR POUR LE PRÉSENT ET L'AVENIR MER/ LITTORAL/PÊCHE

FAITS MARQUANTS DE 2023

➤ La stratégie maritime de façade Manche Est/Mer du Nord

Pour chacune des quatre façades maritimes de métropole, un document de planification - **le document stratégique de façade** - précise et complète les orientations de la stratégie nationale au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques propres à chaque façade maritime.

L'objectif est ainsi de sauvegarder le potentiel des océans tant pour leurs caractéristiques et propriétés intrinsèques que pour les générations actuelles et à venir.

Pour la façade maritime de la Normandie, Manche Est - Mer du Nord, le document stratégique de façade précisera les conditions régionales de mise en œuvre de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML). Le volet stratégique de ce document est le support de la planification maritime des usages de la mer. Le DSF identifie également une cartographie des zones maritimes et terrestres prioritaires pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables en mer et de leurs ouvrages de raccordement au réseau public de transport d'électricité.

En 2023 a été lancée la révision du volet stratégique du DSF. Le projet de révision devant faire l'objet d'une consultation du public, l'option a été prise de mutualiser le débat public sur les documents stratégiques de façade et les projets de parcs éoliens. Cette mutualisation permet ainsi un moment fort autour des enjeux maritimes via « un seul grand débat » par façade maritime.

➤ Préserver les ressources

L'État a reconnu la calamité agricole pour les dommages causés par la tempête Ciaran par arrêté du 2 décembre 2023. La tempête Ciaran qui a frappé la Normandie les 1^{er} et 2 novembre 2023, a principalement touché les concessions conchylicoles situées à l'ouest du Cotentin. Les pertes d'huîtres représentent jusqu'à 15 % de la production pour les

entreprises touchées. Pour la mytiliculture, les pertes de moules marchandes ont pu représenter jusqu'à 50 % de la production pour certaines entreprises. Le montant des dégâts a dépassé 8 millions d'euros.

Sur la façade maritime, **182 contrôles à la mer de navires de pêche ont été conduits** en 2023. Il en ressort cette année un **taux d'infraction de 17,58 %**. Le contrôle au débarquement est en hausse tendancielle depuis 2020 pour atteindre 692 contrôles en 2023. Enfin, les contrôles aériens, particulièrement efficaces pour la pêche de coquilles Saint-Jacques, restent stables avec 38 contrôles en 2023. S'agissant de la filière aval (grandes et moyennes surfaces, criée, poissonnerie), 948 contrôles ont été menés pour un taux de verbalisation de 5 %.



144 contrôles ont été relevés **pendant les opérations de transport**. Ces contrôles sont souvent en lien avec les enjeux de respect de la pesée. Cela est tout particulièrement vrai dans le cadre de la coquille Saint-Jacques qui doit impérativement être pesée dès leur mise à terre, cette règle ne souffre aucune dérogation.

Le système de sanctions est monté en puissance depuis plusieurs années. **S'agissant de la pêche professionnelle embarquée, un total de 342 décisions de sanctions** a été prononcé en 2023. En dehors du cadre du système de permis de pêche à points européen, cela correspond à 60 suspensions de licences européennes de pêche, pour une durée

cumulée de 490 jours / 70 semaines. S'agissant de la **pêche à pied et de loisir, environ 530 décisions portant sanction** ont été rendues.

Les missions relatives à la sécurité des navires et de prévention des risques professionnels maritimes dévolues aux services de l'État recouvrent une flotte de 1600 navires professionnels de la façade maritime. **Dans le cadre du Mémoire d'Entente (MOU) de Paris, près de 400 inspections sur les navires de commerces étrangers ont été réalisées dans les ports de la façade.** Ces contrôles renforcés ont vocation à corriger toutes défaillances en matière de sécurité de la navigation ou de respect des normes sociales internationales. Dans ce cadre 9 navires ont fait l'objet de mesures de détention, avec obligation de correction des anomalies relevées.

La direction interrégionale de la mer a engagé en 2023 les travaux de révision du **plan de contrôle et de surveillance de l'environnement marin** (PSCM) et travaille actuellement à la nouvelle définition des activités ayant un impact sur l'environnement marin. Ce plan a vocation à organiser la mobilisation des moyens de l'ensemble des administrations de l'action de l'État en mer (AEM) et autres services de l'État participant à la bonne conduite de la politique de protection de l'environnement marin.

Le **Plan d'Accompagnement Individualisé (PAI)** vise à accompagner les armements les plus fragilisés par le **BREXIT**, principalement en raison des restrictions d'accès aux eaux britanniques et qui envisagent à ce titre l'arrêt définitif de leur navire de pêche. **22 navires se sont inscrits dans le dispositif en Normandie** (13 dans la Manche et 9 dans le Calvados) pour un montant de 7,36 M€.

PERSPECTIVES 2024

➤ **Débat public sur la stratégie maritime de façade**

La mer en débat ! Du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024 se déroule le débat public relatif à la mise à jour des documents stratégiques de façade et le développement de l'éolien en mer. La commission nationale du débat public, autorité indépendante chargée de garantir le droit de toute personne vivant en France à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont des conséquences sur l'environnement, a décidé d'un débat public sur chaque façade maritime pour les projets de document stratégique de façade dans la mesure où il a été considéré que ceux-ci comportent des impacts majeurs sur l'environnement et des enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques également majeurs.

Le débat public se tient sous différentes formes

➔ des « **escales** » du parcours de la mer prenant la

forme de réunions publiques ou de tables rondes, world café, d'ateliers cartographiques, d'un forum, d'une fresque de la mer, de stands photomontage sur l'éolien en mer et qui se sont déroulées en début d'année 2024 à Ouistreham, Granville, Le Havre, Cherbourg-en-Cotentin, Boulogne-sur-Mer et à Abbeville.

- ➔ des « **débats mobiles** » qui précèdent les escales afin d'échanger avec les habitants et d'identifier leurs sujets d'intérêt et positions, pour être à même de les restituer lors des « escales », comme point de départ de la réflexion.
- ➔ des **initiatives portées par les écoles et universités** (IUT d'Alençon, colloque à l'université de Caen, etc.), sur tout le territoire, durant toute la période du débat. Les points de vue identifiés par ces initiatives serviront également à alimenter les « escales ».
- ➔ des « **rencontres particulières** » avec certains acteurs (CESER Normandie, association Baie de Canches, élus et pêcheurs de Granville, etc.).
- ➔ un événement « **La mer en 3D** » : à Rennes, Rouen, Bordeaux, Marseille et Lyon, 400 citoyens et citoyennes se réuniront le 16 mars pour échanger sur des enjeux cruciaux pour l'avenir des littoraux. Une seconde étape, le 6 avril 2024 réunira une partie des participantes et participants à la journée du 16 mars pour croiser les regards et hiérarchiser des principes d'aménager de la mer.



La finalisation des documents de planification maritime mobilisera l'ensemble des acteurs de la façade afin de mettre à jour la stratégie maritime de la façade. Le Conseil maritime de façade (CMF) constituera le lieu d'échanges privilégié pour mener à son terme ce travail de révision. Il s'appuiera notamment sur les travaux conduits au sein de la Commission permanente du CMF et de ses Commissions spécialisées, avec l'appui du Conseil scientifique de façade (CSF).

➤ Gestion du recul du trait de côte



Publication de l'**étude du CEREMA sur le recul du trait de côte**: pour la Normandie, **environ 120 bâtiments, de diverses natures, pourraient être touchés par le recul du trait de côte d'ici les cinq prochaines années**. La valeur vénale des bâtiments identifiés, principalement résidentiels et commerciaux, est estimée à environ 10,1 millions d'euros. À l'horizon **2050** (soit dans 25 ans ou un peu plus de quatre mandats d'élu communal) en Normandie, **plus de 100 hectares de surfaces urbanisées seraient perdus, ainsi 183 logements en résidence principale et 71 locaux d'activité pourraient être affectés par le recul du trait de côte**.

ZOOM SUR...

La certification des pêcheries normandes et l'IGP « huître de Normandie »

Avec plus de 600 bateaux et 2 200 marins, auxquels il convient d'ajouter 400 pêcheurs à pied professionnels, la pêche normande débarque chaque année plus de 60 000 tonnes de captures, ce qui fait de la Normandie la 2^e région maritime de pêche française.

Les pêcheries du homard du Cotentin et de Jersey, et du bulot de la baie de Granville ont été une nouvelle fois certifiées par l'ONG internationale Marine Stewardship Council (MSC). Ces deux pêcheries ont renouvelé pour une durée de cinq ans leur certification « Pêche durable », déjà délivrée par la MSC en 2011, 2016 et 2023.

Dans le domaine ostréicole, « l'huître de Normandie », a été officiellement reconnue en Indication géographique protégée (IGP). L'IGP a été enregistrée le 24 octobre 2023 par la Commission européenne. Cette reconnaissance valorise le savoir-faire des ostréiculteurs locaux (environ 380 concessionnaires, 1 200 ha de parcs à huîtres pour une production annuelle de 25 000 tonnes d'huîtres).

L'aire géographique de production de l'« Huître de Normandie » s'étend sur les communes du littoral normand de 4 départements (Calvados, Eure, Manche, Seine-Maritime), depuis la commune de Granville (50) au sud jusqu'à la commune de Sainte-Marguerite-sur-Mer (76) au nord.

EN CHIFFRES

- La façade maritime Manche Est - Manche Nord représente 17 % de la flotte de pêche métropolitaine en nombre de navires et 21 % de sa puissance totale.
- **290 millions d'euros de chiffre d'affaires et 152 millions d'Euros de valeur ajoutée**, soit plus de 27 % de la richesse nationale (chiffres 2020) générés par la flotte de pêche professionnelle de la façade Manche Est - Mer du Nord.



SOUTENIR L'ACCÈS AUX SOINS DES NORMANDS

FAITS MARQUANTS DE 2023

➤ Attractivité des métiers de la santé

Élaboration d'une feuille de route régionale sur l'attractivité des métiers de la santé avec 6 plans d'actions transversaux: nouveaux soignants; formation et parcours professionnels; recrutement et fidélisation; qualité de vie et conditions de travail; santé et sécurité; démographie médicale

Ouvertures de nouvelles formations en région: création des 2 UFR dentaire à Caen et Rouen et mise en place d'une formation d'orthoptie à Caen, CEFARM

➤ Soutien à l'accès aux soins



Une dynamique a été engagée par les acteurs de santé pour amplifier l'exercice coordonné avec la charte partenariale en faveur de l'accès aux soins ambulatoires 2021-2025. À cela s'ajoutent des actions concrètes:

- ➔ mise en route de 3 Médicobus
- ➔ 4 services d'accès aux soins en fonctionnement sur 6;
- ➔ financement de la régulation libérale dentaire sur fonds propres;

- ➔ développement des consultations dédiées pour les personnes en situation de handicap;
- ➔ création de 2 « Équipe spécialisée de soins infirmiers précarité » à Rouen et à Caen, dont l'activité a débuté en septembre;
- ➔ montée en charge des dispositifs « appartements de coordination thérapeutique – Un chez soi d'abord » à Rouen et à Caen: de dispositif concourt à l'accès au logement, aux droits et aux soins pour des personnes majeures, durablement sans abri et atteintes d'une ou de pathologies mentales sévères.
- ➔ Projet Réflexe Santé Normandie: diffusion d'un kit de communication (fiches pratiques en 2023 et webinaires en lien avec les services des collectivités et des partenaires); ateliers dans les territoires engagés;

➤ Soutien aux établissements médicaux

Soutien renforcé via l'agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale à 5 établissements de santé en difficulté pour concevoir une feuille de route de transformation structurelle.

➤ Soutien à la performance des établissements

- ➔ **60 millions d'aides** aux établissements sanitaires (+4 M€ / 2022)
- ➔ **5,10 M€** versés au titre du fonds d'urgence EHPAD
- ➔ **+553K€** pour une aide en trésorerie aux EHPAD les Escalles
- ➔ **2,70 M€ d'aides aux établissements et services médico-sociaux** pour les personnes handicapées de compétence exclusive de l'ARS (dont 1,70 M€ de crédits régionaux)

Des actions particulières ont été par ailleurs mises en place:

- ➔ organisation territoriale des urgences du Sud Manche; reprise activité de la clinique l'Abbaye par le centre hospitalier de Fécamp, cliniques du centre Manche (groupe AVEC);
- ➔ délégation rapide du fonds d'urgence EHPAD (49 bénéficiaires);
- ➔ mobilisation exceptionnelle en faveur des établissements et service pour les personnes en situation de handicap (33 bénéficiaires).

PERSPECTIVES 2024

➤ Pour la mise en œuvre de la **feuille de route sur l'attractivité des métiers de la santé**, il est prévu un temps fort lors de la signature de la charte de la « charte d'engagement » suivi du lancement de la démarche partenariale au printemps entre services de l'État, conseils départementaux, France Travail, Région, fédérations, ANFH, ARACT...



Accueil des médecins internes à Rouen

➤ Organisation de **rencontres territoriales** (établissements, CPTS, Doyen, ARS) sur les formations et études médicales pour définir une stratégie avec des priorités adaptées à chaque territoire (stages mixtes ville-hôpital, répartition territoriale des internes dans le parcours de formation...)

➤ Lancement d'une campagne d'**accompagnement des personnes responsables de la production et/ou de la distribution d'eau** (PRPDE) pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau

➤ Poursuite du **défi de la transition écologique dans le secteur de la santé** : il s'agira de renforcer le réseau des conseillers en transition énergétique et écologique en santé (CTEES) et les diagnostics énergétiques, de former pour sensibiliser le plus grand nombre de professionnels aux enjeux de transition écologique (achats, restauration...), de diffuser des guides d'éco-prescription (pansements et antibiotiques sur 2024), d'organiser une journée régionale transition écologique auprès des acteurs du système de santé, Labelliser « green bloc » et d'accompagner des établissements engagés dans la démarche

➤ **Poursuite du partenariat ARS/assurance maladie pour mobiliser les professionnels dans le cadre du déploiement des bilans de prévention aux âges clés de la vie** (20-25, 40-45, 60-65, 70-75 ans)

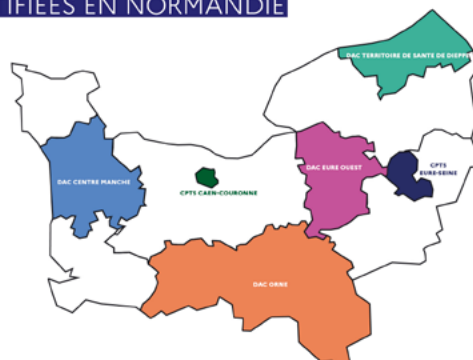
➤ **Le dispositif « infirmier-relais » sera expérimenté en 2024** : pour répondre à l'objectif de « faciliter l'accès aux soins des patients » et susciter des initiatives, l'ARS Normandie a publié en octobre 2023 un appel

à manifestation d'intérêt relatif à l'accompagnement par un « infirmier relais » des patients en affection longue durée se trouvant avec ou sans médecin traitant. La création de ce dispositif fait suite à plusieurs mois d'échanges avec les acteurs de terrain, et s'articule avec le plan national « Zéro patient en affection de longue durée (ALD) sans médecin traitant » piloté par le réseau Assurance maladie, l'accès au médecin traitant constituant une priorité partagée.

Ce dispositif d'infirmier relais vise à constituer une solution complémentaire de suivi pour les patients, dans le cadre d'un parcours de soins structuré par les professionnels de santé de terrain.

- ➔ Ainsi, l'infirmier relais assure les trois missions suivantes :
- ➔ Conseil et suivi du patient par le biais de quatre bilans annuels
- ➔ Relais dans la prise en charge avec d'autres professionnels de santé en s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé
- ➔ Assistance en cas de déstabilisation de la situation ou de la pathologie afin d'orienter la personne vers une consultation de soin non programmé sur demande du patient.

INFIRMIERS RELAIS : 6 STRUCTURES IDENTIFIÉES EN NORMANDIE



EN CHIFFRES (source : ARS Normandie)

- ➔ 2^e région la moins dense en médecins
- ➔ Taux d'abandon d'études infirmières le plus élevé de métropole : 19 %.
- ➔ La dette sociale et fiscale des établissements de santé normands pèse 270 M€ à fin 2023 (29 % dette de tous les établissements de santé de métropole)
- ➔ Des atypies fortes sur la santé liées à l'environnement et aux caractéristiques socio-économiques de la population plus défavorables comparées à la France
- ➔ Une population vieillissante plus encore que les autres régions : +50 % de personnes âgées d'ici 2040

ZOOM SUR...

Le conseil national de la refondation SANTE

Le conseil national de la refondation Santé a été déployé en Normandie en lien étroit avec les Préfectures et élus dès novembre 2022 dans l'objectif de co-construire des solutions concrètes et adaptées aux enjeux de chaque territoire avec les élus, les citoyens et les professionnels de santé.

Deux temps forts ont marqué la démarche :

- Temps fort n°1: rappel: 2022, 18 ateliers avec près de 1250 participants (47 % de soignants, 22 % d'élus, 17 % d'associatifs et 14 % de particuliers), 80 heures de débats et d'échanges; organisation: ARS, sous préfet d'arrondissement, les élus locaux et parlementaires du territoire. 8 décembre 2022: restitution avec le DG ARS, le préfet de région et la présidente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie.
- Temps fort n° 2: du 15 juin au 6 juillet 2023, 17 ateliers réunissant plus de 800 personnes.



Sur la base de ces travaux, **5 grands engagements** ont été formulés pour la région afin de guider l'action collective en matière de santé pour l'année 2023:

- Intensifier l'exercice coordonné autour du trio médecine – infirmier – pharmacien, pour accélérer les délégations de tâches et faciliter l'accès aux soins des patients et identifier dans ce cadre un soignant ressource à chaque personne en affection de longue durée se trouvant sans médecin traitant;
- Favoriser la nomination d'au moins un en-

seignant universitaire parmi les effectifs de chaque établissement support de groupe hospitalier territorial et au sein d'un pôle de santé de chaque arrondissement (« territoires universitaires de santé »);

- Charger chaque communauté professionnelle territoriale de santé de développer un dispositif « d'aller-vers en son sein », et solliciter en miroir les collectivités locales pour offrir à leur population peu mobile un service de transport à la demande pour mieux la faire accéder aux lieux de soin;
- Faire bénéficier, au quotidien, tous les Normands et Normandes atteints de pathologies chroniques des maisons sport santé implantées sur les territoires;
- Renforcer le savoir-faire en matière de prévention, promotion de la santé de tous les adultes intervenant auprès des enfants et des adolescents.

La démarche CNR a vocation à être un fil rouge de la déclinaison du plan régional de santé en termes de méthodologie et de co-construction des réponses apportées à chaque territoire en assumant la différenciation des réponses apportées, des priorités territoriales et la co-construction avec les élus, les professionnels de santé et les citoyens.

Le PRS a été élaboré selon trois principes d'action :

la réduction des inégalités sociales de santé, la démarche de co-construction élus / citoyens / professionnels (CNR) et le pilotage par le service rendu au citoyen (indicateurs de résultats).

Le suivi de l'état d'avancement des projets est assuré par les conseils territoriaux de santé élargis. Un temps fort dans les arrondissements sera réalisé annuellement pour maintenir ces temps forts permettant de réaliser un point étape et la co-construction avec l'ensemble des parties prenantes.

Les feuilles de route territoriales ont été construites avec les conseils territoriaux de santé et seront suivies dans ce cadre tout au long de l'année.

Ressources humaines

LE MANAGEMENT DES AGENTS DE L'ÉTAT ET L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

La marque employeur de l'État en Normandie

Faisant suite à la 4^e réunion du comité régional des DRH/SG des services de l'État en Normandie le 13 décembre 2023 et en complément de la marque employeur nationale associant les trois versants de la fonction publique « choisirleservicepublic », le projet de création d'une marque employeur régionale commune aux services de l'État en région Normandie a été lancé.

L'objectif est avant tout de renforcer le développement de l'attractivité de la fonction publique, qui constitue une politique prioritaire du Gouvernement.

L'intérêt d'une marque employeur régionale commune aux services de l'État est double :

- porter une stratégie régionale de long terme visant à rendre plus attractifs les métiers et les services dans les territoires normands, en complément et dans le respect des « marques employeurs » ministérielles existantes.
- se positionner comme des employeurs publics normands afin de définir une identité et des valeurs communes à tous les services et de poser les bases d'un engagement collectif, tant vis-à-vis des candidats (attractivité « externe », afin de mieux recruter) que des agents déjà en poste (attractivité « interne », c'est-à-dire la fidélisation des agents).

Dans cette perspective, la création d'un slogan normand est essentielle afin de renforcer la visibilité des emplois publics en région tout en mettant en soulignant la possibilité d'exercer des métiers de proximité.

Un sondage auprès de l'ensemble des agents publics normands portant sur le vote d'un slogan a été réalisé en début d'année 2024. Près de 2000 agents ont pris part à la consultation. Parallèlement, le même sondage a été effectué auprès d'étudiants et de demandeurs d'emploi (1170 votants).

La proposition ayant recueilli le plus grand nombre de voix (53 % des votants) est la suivante :

« L'État en Normandie, mille et un métiers au service de tous ! »

La création d'une identité graphique qui accompagnera

ce slogan et son déploiement assurera une communication active et dynamique à compter du 2^e semestre 2024, notamment sur les réseaux sociaux.

Six priorités ont été dégagées en lien avec les « promesses employeur » identifiées :

- pratiquer un métier porteur de sens, au service de l'intérêt général ;
- intégrer un collectif de travail Intégrer un collectif de travail ouvert et pluridisciplinaire :
- apporter votre contribution aux enjeux de transformation et d'adaptation du service public :
- vous projeter dans un parcours de carrière et saisir des opportunités
- développer et enrichir vos compétences : pour être acteur et maître de votre futur et pour développer votre employabilité
- bénéficier d'un équilibre de vie personnelle / vie professionnelle.

S'inscrivant dans le programme national « Fonction publique + » piloté par la Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP) et la DGAFP, ces axes constituent un enjeu majeur en termes d'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) des agents.

À titre d'exemple, 10 capsules vidéo des portraits-métiers d'agents publics normands ont été réalisées afin d'illustrer le dynamisme et la variété des métiers dans la fonction publique d'État, et seront diffusées au cours de l'année 2024 sur les réseaux sociaux et auprès des établissements scolaires et universitaires et acteurs de l'emploi.

D'autres chantiers sont également menés afin de faire vivre la marque employeur, par exemple l'offre spécifique d'un parcours d'intégration à la prise de poste des nouveaux cadres managers au sein des services de la fonction publique d'État en Normandie (« WELL'K'Home, Bienvenue dans la maison » – lauréat du fonds interministériel pour l'amélioration des conditions de travail (FIACT) 2024) ainsi qu'une formation de 9 mois d'accompagnement des managers des 3 versants de la fonction publique normande dans l'amélioration du relationnel et de la posture professionnelle (« Moi, Manager Bienveillant »).

www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie



@Prefet76